



**Caisse
des Dépôts**
GROUPE



Mobilisés pour la relance

Bilan investissement responsable
2020 / 2021

- 02** Introduction
- 08** Politique et gouvernance
- 22** Stratégie climat
- 34** Stratégie biodiversité
- 38** Mise en œuvre de la politique d'investissement responsable
- 62** Annexes, glossaire, rapport d'assurance limitée des auditeurs

Ce rapport porte sur le groupe Caisse des Dépôts et ses filiales financières consolidées. Depuis mars 2020, la Caisse des Dépôts détient 66 % du Groupe La Poste. La Banque Postale, non soumise à l'article 173-VI, et La Banque Postale Asset Management ainsi que CNP Assurances, soumises à l'article 173-IV mais publiant leur propre rapport investissement responsable, ne sont pas intégrées exhaustivement dans ce rapport-ci.

© Couverture : Maskot Bildbyrå AB



VIRGINIE CHAPRON-DU JEU
directrice des Finances du Groupe



© Frédérique Plus, Caisse des Dépôts, 2019

L'année 2020 aura été marquée, bien sûr, par la crise sanitaire et ses conséquences. Si celle-ci a durement touché l'économie mondiale, le groupe Caisse des Dépôts a rapidement mobilisé toute sa force de frappe pour **soutenir les entreprises françaises et les territoires** dès mars 2020, et a assuré la continuité de ses missions.

Après les premiers accompagnements et soutiens financiers, notre plan de relance au service d'un développement durable, lancé en septembre, prolonge et accélère notre engagement pour les territoires avec 7,8 Md€ déjà mobilisés sur 4 axes d'intervention : **la transition écologique, la cohésion sociale, le développement économique, et la cohésion territoriale et le logement.**

La crise conduit à prendre encore plus en considération la vulnérabilité du modèle économique actuel aux chocs sanitaires et environnementaux. Elle renforce notre volonté d'agir pour **un monde plus durable et plus sobre**. Tous nos objectifs sur la réduction des empreintes carbone des portefeuilles et sur le financement en faveur de la transition ont ainsi été atteints. Et nous avons pris de nouveaux engagements sur le climat, mais aussi sur la protection de la biodiversité, les deux allant d'ailleurs de paire.

Nous concrétisons notamment notre trajectoire vers la neutralité carbone d'ici 2050 avec l'annonce de notre premier objectif intermédiaire à 2025 de 20 % de réduction des empreintes carbone des portefeuilles cotés, ainsi que le renforcement de notre politique sur l'encadrement des énergies fossiles, dont des engagements concernant l'investissement dans le secteur du pétrole et gaz. Nous démarrons le dialogue actionnarial avec les entreprises en portefeuille, à raison de deux secteurs par an, sur leurs enjeux de biodiversité.

L'année 2020 correspond enfin à l'année de la **réalisation complète du rapprochement historique avec le Groupe La Poste, créant un Groupe élargi au service de l'intérêt général de tous les Français** doté d'engagements forts et impactants en matière d'investissement responsable, et pour une relance durable et une transition juste.

**Soutenir
les entreprises
françaises
et les territoires**

Introduction

Introduction

La politique d'investissement responsable du groupe Caisse des Dépôts, ses évolutions et sa mise en œuvre sont présentés dans ce bilan répondant aux exigences de transparence définies par la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte. L'annexe 4 fournit une vision synthétique du lien entre le contenu de ce bilan et les critères d'application de l'article 173-VI. Ce rapport s'inscrit également dans l'esprit des recommandations de la *Taskforce on climate-related financial disclosures* (p. 17)



Au service de l'intérêt général

La démarche d'investisseur responsable s'inscrit au cœur de la raison d'être du groupe Caisse des Dépôts, définie par la loi française comme « Groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays ».

Cette identité se traduit par une conception de la création de valeur plurielle à long terme de son activité, qui recouvre de manière équilibrée la :

- **valeur financière** : la sécurité des Dépôts qui lui sont confiés, le rendement de long terme de son portefeuille, la récurrence de ses revenus
- **valeur immatérielle** : la préservation de la confiance que le Groupe inspire à ses bénéficiaires et à ses partenaires, y compris au niveau territorial
- **valeur sociétale** : l'impact de ses activités sur la société et l'environnement, et la satisfaction des besoins des bénéficiaires finaux qui nourrissent les priorités stratégiques.

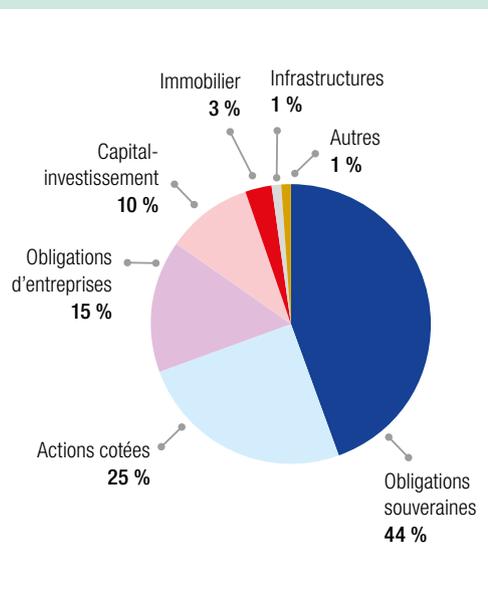
Ambition 100 % responsable

En cohérence avec cette identité, le Groupe s'emploie, comme investisseur de long terme, à appréhender les opportunités et risques caractérisant ses investissements potentiels et réalisés, avec l'ambition d'investissements 100 % responsables.

Cette démarche s'inscrit dans une dynamique d'approfondissement continu, partagée entre ses différents métiers financiers : les Gestions d'actifs, la Banque des Territoires, la Gestion des participations stratégiques, dont STOA ⁽¹⁾, le financement et le développement des entreprises au travers de Bpifrance, et enfin la direction des politiques sociales, **soit plus de 250 Md€ d'euros sous gestion** ⁽²⁾.

RÉPARTITION DES ENCOURS D'INVESTISSEMENT DE LA CAISSE DES DÉPÔTS, INTÉGRANT BPIFRANCE, À FIN 2020 ⁽³⁾

Les métiers investissent dans des actifs diversifiés, gérés à 96 % en direct, et à plus de 99 % placés sur les marchés développés. Le métier des Gestions d'actifs présente un taux global de rotation de ses portefeuilles d'environ 6,5 %.



(1) Véhicule d'investissement filiale de la Caisse des Dépôts et de l'AFD destiné à financer des infrastructures sur les marchés émergents.

(2) N'inclut pas la gestion des filiales et des participations, bien que la politique d'investissement responsable s'applique à ce métier.

(3) Par souci de lisibilité et de comparabilité, la valeur des filiales et participations stratégiques détenues par le métier de Gestion des participations stratégiques ne sont pas intégrées dans ce graphique (à l'exception de STOA).

Les 4 faits marquants de l'année

Un changement d'échelle pour le Groupe

Rapprochement avec le Groupe La Poste

Depuis le 4 mars 2020, le groupe Caisse des Dépôts détient 66 % du Groupe La Poste, intégrant La Banque Postale (LBP) ainsi que sa filiale La Banque Postale Asset Management (LBPAM) et CNP Assurances.

Le 30 septembre 2020, la Caisse des Dépôts et La Banque Postale ont annoncé la finalisation du rachat par la Caisse des Dépôts de la totalité de la participation au capital de SFIL ⁽¹⁾, devenant ainsi son actionnaire de référence.

Grâce à ces rapprochements, **le Groupe élargi renforce ses capacités d'intervention financières pour accélérer la transformation vers une économie plus durable et plus solidaire**, avec plus de 600 Md€ ⁽²⁾ d'actifs sous gestion.

Une ambition partagée de la finance durable

La Banque Postale partage les mêmes ambitions que celles de la Caisse des Dépôts en matière de développement durable et d'investissement responsable.

Elles travaillent désormais main dans la main sur les grands chantiers de finance durable en cours, tels que l'intégration des ODD dans le pilotage stratégique, le renforcement de la politique climat, l'alignement avec l'objectif à 1,5°C ou encore les travaux sur la Taxonomie européenne.

La mise à jour annuelle 2021 de la politique climat des métiers financiers a ainsi été co-rédigée par ces entités afin de définir une politique climat permettant au Groupe élargi de s'aligner autour de principes communs (p. 22).

Thèmes	Engagements IR communs
Gestion intégrée 100 % responsable	Investisseur de long terme, le Groupe élargi intègre systématiquement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les décisions et suivis des investissements. La Banque Postale propose également, depuis fin 2020, la totalité de sa gamme en fonds labellisés ISR.
Exclusions réglementaires et sectorielles	- Exclusions des États controversés, armes controversées (mines anti-personnel, bombes à sous-munitions), jeux d'argent, tabac, charbon ⁽³⁾ . - Pétrole et gaz : le groupe Caisse des Dépôts exclut par seuil les énergies non conventionnelles (Arctique, fracturation hydraulique, sables bitumineux). LBP s'engage à sortir de ce secteur en 2040.
Initiatives nationale et internationales	CA 100+, NZ'AOA, Pacte Mondial, TCFD, PRI, FIR, Finance for tomorrow...
Trajectoire 1,5°C	En s'appuyant sur la <i>Net Zero Asset Owner Alliance</i> (NZ'AOA) et la <i>Net Zero Banking Alliance</i> , le Groupe élargi vise la neutralité carbone d'ici 2050 afin de suivre une trajectoire compatible avec l'accord de Paris, se traduisant par des objectifs de réduction d'empreinte carbone (scopes 1 et 2). La Banque Postale vise la neutralité carbone d'ici 2040.
Dialogue actionnarial	Le Groupe élargi est un actionnaire actif et responsable : - votes en assemblée générale, avec des politiques de votes internes mises à jour annuellement - engagements individuels et engagements collaboratifs via CA 100+. Ces échanges se renforcent sur les sujets environnementaux et climatiques, notamment envers les secteurs sensibles.
Financements verts	Le Groupe élargi consacrera 60 Md€ au financement de la transition entre 2020 et 2024, soit 19 % en cible du total du montant des financements.

En savoir plus



Rapport investissement responsable
CNP



Rapport investissement responsable
LBPAM



Politique climat 2021
Groupe élargi



Fonds d'épargne



Rapport financier

Rapports annuels 2020



Infographie modèle économique des Fonds d'épargne



Des investissements au service de la relance

Mesures d'urgences

Dès mars 2020, tous les métiers de la Caisse des Dépôts ont été rapidement très actifs dans le soutien aux entreprises et territoires :

- La Banque des Territoires a lancé une série de mesures exceptionnelles à destination de ses clientèles professions juridiques, de la sécurité sociale, des acteurs des secteurs du tourisme, des transports et de l'ESS.
- En plus de son « Pont aérien de cash », via le prêt garanti par l'État de 300 Md€, Bpifrance a mobilisé 3,6 Md€ en fonds propre pour le soutien au tourisme.
- Le métier des Gestions d'actifs a accentué son rôle d'investisseur contracyclique par l'acquisition de titres de dettes sur les marchés à hauteur de 7 Md€.
- La direction des politiques sociales a assuré la continuité de ses services et lancé des actions spécifiques d'aide auprès des assurés.

Plan de relance

Le plan de relance de 26 Md€, lancé fin 2020 pour une période de 4 ans, vient compléter cet accompagnement. En 2020, la Caisse des Dépôts a mobilisé 7,8 Md€ en fonds propres pour sauvegarder l'économie, soutenir les entreprises, les financer, les aider à relocaliser, et à préparer la relance.



© Adobe Stock

26 MILLIARDS D'EUROS D'INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

6,3 Md€

pour la transition écologique et énergétique

en accélérant la transition vers une économie neutre pour le climat et la biodiversité.

11,1 Md€

pour la cohésion territoriale et l'habitat

en œuvrant pour la construction et la rénovation de logements pour tous, et le développement équilibré des territoires.

8,3 Md€

pour le soutien des entreprises

en les finançant et les accompagnant pour favoriser la croissance et un développement local inclusif, conserver les emplois et en créer de nouveaux.

500 M€

pour renforcer la cohésion sociale

en accélérant et modernisant la mise en œuvre des politiques sociales.

(1) La SFIL est une banque publique de développement spécialisée dans le financement au secteur public local. Son activité étant principalement du financement et non de l'investissement et n'étant pas soumise à l'article 173, sa démarche de responsabilité n'est pas intégrée dans ce rapport. Retrouvez la démarche RSE de la SFIL dans le rapport d'engagement sociétal 2020. LBP, non soumise à l'article 173, et LBPAM ainsi que CNP Assurances, soumises à l'article 173 mais publiant leur propre rapport investissement responsable, ne sont pas intégrées exhaustivement dans ce rapport-ci.

(2) Comprenant les métiers de la Caisse des Dépôts, à l'exception de la Gestion des filiales et participation, LBPAM et CNP Assurances.

(3) Le Groupe s'engage à atteindre une exposition au charbon thermique de ses portefeuilles d'investissements nulle d'ici 2030 dans les pays l'OCDE, et d'ici 2040 dans le reste du monde.

De nouveaux engagements climat

Le Groupe entend contribuer à limiter le réchauffement mondial à 1,5 °C. Pour cela, il s'est fixé un objectif d'alignement de ses portefeuilles de placements financiers sur un objectif de neutralité carbone à horizon 2050, et inscrit ses financements et investissements dans le cadre des orientations de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC).

RETROUVEZ
LA TOTALITÉ
DE CES
ENGAGEMENTS
dans la partie
« Climat » p.22

Augmenter ses financements verts

Dans la lignée du plan de relance, la Caisse des Dépôts, à travers la Banque des Territoires et Bpifrance, ont lancé un **Plan Climat 2020-2024 de 40 Md€**. À l'échelle du Groupe élargi, ce seront 60 Md€ mobilisés, soit une part des financements en faveur de la TEE de 19 % sur cette période.

Diminuer ses financements bruns

Le groupe Caisse des Dépôts est engagé depuis 2014 dans la réduction de l'empreinte carbone de ses portefeuilles, et est membre fondateur de la *Net Zero Asset Owner Alliance* depuis sa création en 2019.

Dans ce cadre, il renforce ses engagements :

- de nouveaux objectifs de décarbonation des portefeuilles actions, obligations d'entreprises et immobilier
- le renforcement de sa politique charbon
- de nouvelles lignes directrices pour le secteur pétrole et gaz, notamment le non conventionnel
- de nouvelles lignes directrices d'engagement actionnarial.



Limiter
le réchauffement
mondial à 1,5°C

Finalisation de la stratégie ODD

Depuis 2019, le groupe Caisse des Dépôts restructure sa politique durable autour des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, pour permettre au comité exécutif d'objectiver et de piloter la contribution de chaque métier à la mission d'intérêt général du Groupe.

En 2020, des plans d'action ont été mis en place pour chaque ODD prioritaire défini préalablement, assortis depuis 2021 de cibles chiffrées ⁽¹⁾.

Parallèlement, le Groupe intègre les ODD dans ses outils de pilotage, dont les cibles et trajectoires à moyen terme, ou encore dans l'analyse ESG des dossiers d'investissement.

De même, les métiers financiers intègrent les ODD dans leurs processus quotidiens dont par exemple :

- intégration des ODD dans la **grille de cotation extra-financière** des projets sélectionnés par la Banque des Territoires
- rattachement aux ODD des **indicateurs de**

suivi extra-financier mensuels de la Banque des Territoires

- prise en compte des ODD **dans l'engagement actionnarial et dans les choix d'investissement** des Gestions d'actifs
- tous les projets adossés aux **émissions vertes, sociales ou durables répondent directement à au moins deux des ODD** prioritaires ou significatifs
- les ODD sont intégrés aux **reportings des filiales et participations vers la Caisse des Dépôts**.

CIBLES GROUPE RETENUES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ⁽²⁾

Référentiel international constitué de 17 objectifs et 169 cibles, les ODD définissent un cadre de travail vers un avenir meilleur pour tous d'ici à 2030

À l'échelle du Groupe, 8 ODD ont été identifiés comme prioritaires (faisant l'objet d'une dynamique d'amélioration stratégique) et 5 comme significatifs (faisant l'objet d'une vigilance) articulés à 4 axes stratégiques. Chacun des ODD prioritaires fait l'objet de plans d'actions assortis d'engagements chiffrés concrets.

- 100 % des forêts détenues par les Gestions d'actifs écocertifiées FSC ou PEFC dès 2020 (atteint)
- 100 % des portefeuilles des Gestions d'actifs couverts par une mesure de l'empreinte biodiversité en 2024

- Financer 60 Md€ de projets en faveur de la transition entre 2020 et 2024
- 0 entreprise ne respectant pas les seuils de la politique charbon dès 2020 (atteint)
- 0 entreprise financée n'ayant pas de plan de sortie du charbon en 2030 (OCDE) et 2040 (reste du monde), dès 2020 (atteint)
- Réduire de 20 % l'empreinte carbone des portefeuilles actions cotées et obligations d'entreprises entre 2019 et 2025
- Réduire de 15 % l'intensité carbone du portefeuille d'immobilier de placement des Gestions d'actifs entre 2019 et 2025
- 28 % de contreparties ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur le sujet de la TEE et/ou du changement climatique en 2024 ⁽³⁾

- Cibles sur le dialogue actionnarial concernant les thématiques sociales en cours de finalisation

- Atteindre un score de déploiement de la Charte IR (p. 15) de 90/100 d'ici 2024



(1) Retrouvez toutes les cibles ODD Groupe dans le cahier d'indicateurs du rapport annuel d'activité et de développement durable 2020.

(2) La finalisation du projet ODD en 2021 peut venir faire évoluer ces cibles.

(3) Le périmètre de cette cible comprend les actions discrétionnaires des Gestions d'actifs, les questionnaires annuels de Bpifrance et le dialogue avec les grandes participations stratégiques de la Caisse des Dépôts.

Politique et **gouvernance**





© Commission de surveillance, Caisse des Dépôts

Politique d'investissement responsable

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT ANCRÉE À LONG TERME

La Caisse des Dépôts a une politique de gestion d'actifs prudente, de long terme et contracyclique. Elle est définie à travers la planification financière pluriannuelle (allocation stratégique), déclinée dans les programmes annuels d'investissement.

Elle prévoit ainsi :

- une détention sur le long terme
- l'exclusion de certains types de produits et instruments (ex : *hedge funds*)
- la limitation du recours aux produits dérivés pour des besoins de couverture
- des positions non spéculatives.

La politique d'investissement responsable s'intègre dans cette approche de long terme.

Une charte transversale

Le groupe Caisse des Dépôts s'est doté d'une charte d'investissement responsable (IR), dès 2012, qui énonce **les grands principes le guidant dans la gestion de ses portefeuilles financiers et de ses investissements dans les entreprises et territoires.**

Trois principes complémentaires y sont définis pour traduire la vision Groupe d'une finance durable en actes concrets dans les processus d'investissement :

- 1. l'analyse et la prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)** dans les décisions d'investissement et de gestion d'actifs
- 2. le suivi engagé des investissements**, notamment par un dialogue continu avec le management des sociétés et le vote en assemblée générale pour y promouvoir de bonnes pratiques ESG
- 3. l'exclusion des portefeuilles des actifs**, dont les activités ou la gestion ne répondent pas aux principes fondamentaux contenus dans les traités et conventions ratifiés par la France.

La charte d'investissement responsable a vocation à couvrir l'ensemble des métiers d'investissement. Certains enjeux, prioritaires pour l'ensemble des portefeuilles, ont également fait l'objet d'approfondissements se traduisant par des politiques thématiques. Ces principes, associés à la charte d'investissement responsable, constituent la politique d'investisseur responsable de la Caisse des Dépôts.

Des principes de gouvernance

La politique de vote et principes de gouvernement des entreprises cotées fondent les positions de la Caisse des Dépôts lorsqu'elle remplit ses responsabilités d'actionnaire au travers des votes en assemblée générale.

Le droit de vote est systématiquement exercé lors des assemblées générales.

Ces principes servent également de base au dialogue avec les sociétés cotées françaises et étrangères dont elle détient des titres en portefeuille, et avec les autorités de marché et organismes de place.

Des principes d'exclusion

Le groupe Caisse des Dépôts s'emploie à prévenir les risques financiers, juridiques et de réputation qui découleraient d'investissements au sein de juridictions reconnues comme faiblement réglementées, non transparentes ou non coopératives en matière de fraude fiscale, de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

La Caisse des Dépôts s'est dotée d'une liste d'interdiction d'opérer dans les pays de la liste des États et territoires non coopératifs (ETNC) établie par le ministère des Finances français, ainsi que dans les juridictions à l'encontre desquelles le Groupe d'action financière (GAFI) appelle à des contre-mesures afin de protéger le système financier international.

Ces principes d'exclusions normatives s'appliquent à tous les actifs gérés en direct et s'étendent progressivement à la gestion indirecte (fonds de capital investissement, fonds indiciels, etc.).

Des exclusions sectorielles viennent les compléter :
- mines antipersonnel et bombes à sous-munitions
- tabac
- énergies fossiles (charbon, pétrole et gaz, ressources non conventionnelles), dont l'exclusion a encore été renforcée cette année (p. 30).

En savoir plus



Charte d'investissement responsable de la Caisse des Dépôts



Politique de vote et principes de gouvernement des entreprises cotées

Des engagements climatiques et environnementaux

Défis sociétaux majeurs, l'urgence du dérèglement climatique et de la dégradation exponentielle de la biodiversité ont un impact croissant sur la vie des citoyens, sur les activités des entreprises, ainsi que sur l'ensemble des territoires dont ils éprouvent la résilience. À l'échelle mondiale, la stabilité des systèmes écologique, démographique, économique, financier et sociopolitique, qui sont interdépendants, est affectée.

Dès 2017, le groupe Caisse des Dépôts s'était engagé à mettre en œuvre une feuille de route 2°C. En 2019, il a réhaussé son ambition en entamant une démarche vers une allocation entièrement décarbonée d'ici à 2050 afin de contribuer à limiter le réchauffement mondial à 1,5°C. Il mobilise ainsi l'ensemble de ses leviers d'influence en faveur du financement d'une économie bas carbone et s'engage à aligner ses portefeuilles de placements financiers sur un objectif de neutralité carbone à horizon 2050. **Cela s'est traduit en 2020 par sa participation à la NZ'AOA notamment.**

Pour cela, la politique climat du Groupe est annuellement mise à jour et des groupes de travail pluridisciplinaires sont régulièrement réunis, afin de déployer et renforcer des plans d'action dédiés à leurs métiers respectifs.

Les avancées et les résultats de cette politique climat sont présentés en seconde partie de ce rapport (p. 22).

Enfin en janvier 2021, la Caisse des Dépôts a présenté son **Plan d'Action Biodiversité** (p. 37) lors du *One Planet Summit* consacré à ce sujet.

[Retrouvez toutes les informations sur les principes et doctrines d'investissement responsable sur le site internet](#)

Des métiers diversifiés

Les cinq métiers du groupe Caisse des Dépôts déclinent cette politique d'investisseur responsable, ainsi que ses principes, selon leur objet social, le mode de gestion de leurs portefeuilles et les différentes classes d'actifs gérées.

Gestions d'actifs

Le métier des Gestions d'actifs (GDA) est un contributeur clé aux résultats du Groupe, lui fournissant les moyens de remplir ses missions d'intérêt général.

Premier gérant d'actifs de statut public avec 200 milliards d'euros d'encours d'actifs sous gestion, GDA investit dans de nombreuses classes d'actifs (actions cotées et non cotées, obligations, immobilier, actifs monétaires, forêts), directement ou au travers de sociétés de gestion ou de filiales :

- **CDC Croissance**, gérant de fonds actions accompagnant la croissance des petites et moyennes entreprises sur le long terme
- **la Société Forestière**, gérant d'actifs forestiers privés qui propose à ses clients une gestion durable de leur patrimoine
- **CDC Investissement immobilier**, gérant du portefeuille d'investissement en immobilier de placement de la Caisse des Dépôts.

Les portefeuilles de placement sont gérés dans une optique de long terme et pour l'essentiel en gestion directe et active. Les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés au processus de gestion de l'ensemble de ces portefeuilles.

Banque des Territoires

La Banque des Territoires investit, principalement sous forme minoritaire, dans des projets, actifs et sociétés avec l'ambition d'agir **pour des territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés** via plusieurs classes d'actifs : immobilier, infrastructures, capital d'investissement d'entreprise (*start-up*, *corporate venture*), entreprises publiques locales (EPL), entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS), ainsi que fonds d'investissement dédiés.

Elle s'appuie notamment depuis 2020 sur un **outil de cotation extra-financière**. Cet outil d'aide à la prise de décision permet d'analyser les qualités intrinsèques des nouveaux projets par rapport à leur impact ESG.

Bpifrance

Bpifrance est une banque publique d'investissement détenue par la Caisse des Dépôts et l'État. Elle finance les entreprises, à chaque étape de leur développement, en crédit, garantie et fonds propres. Pour les *start-up*, PME et ETI, elle développe une offre de conseil, de formation, de mise en réseau et un programme d'accompagnement intensif pour les aider à croître de façon pérenne.

Dans cette mission, Bpifrance, via sa filiale opérationnelle Bpifrance Investissement, prend des participations minoritaires, directement et en fonds de fonds, dans des entreprises de toutes tailles. L'objectif premier de sa démarche d'investissement responsable est **d'encourager les entreprises à développer une politique de responsabilité sociétale d'entreprise (RSE)** adaptée à leur stade de développement.

Gestion des participations stratégiques

Ce métier est en charge des projets d'acquisition, de cession et du pilotage des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts. Le métier accompagne leur développement financier et extra-financier dans le respect de la politique actionnariale reposant sur trois critères : l'intérêt à long terme des entreprises et de leurs parties prenantes, l'intérêt patrimonial de la Caisse des Dépôts, et l'intérêt général.

Plus particulièrement, la filiale STOA, spécialiste de l'investissement durable et de long terme dans des projets d'infrastructures et d'énergie sur les marchés émergents, a une activité d'investissement et s'inscrit ainsi dans la politique d'investissement responsable du Groupe.

Politiques sociales

La direction des retraites et de la solidarité est devenue en mars 2021, la direction des politiques sociales (DPS) avec une ambition : **faire de la Caisse des Dépôts un opérateur de référence de la cohésion sociale**. Aux côtés du métier historique de gestion des retraites publiques, se sont ajoutés ces dernières années la formation professionnelle et le handicap. Désormais, les domaines du grand âge et de la santé rejoignent les enjeux stratégiques de la Caisse des Dépôts.

La démarche d'investissement responsable de la DPS repose sur l'accompagnement des clients, notamment les régimes de retraite, soucieux d'intégrer des critères ESG dans leur gestion. C'est le cas particulièrement avec le régime de retraite complémentaire Ircantec.



Principes d'exclusion des investissements dans les pays et territoires contribuant à la fraude financière



Politique climatique des métiers financiers

Intégration et suivi

Gouvernance

Les instances de gouvernance du Groupe - le comité exécutif et la commission de surveillance - **supervisent et valident le développement de la politique d'investissement responsable.**

Ces délibérations sont préparées, dans le cadre d'une instance d'information et de coordination, par « **le réseau des investisseurs responsables** » fédérant les responsables des équipes d'investissement, fonctions supports et expertises ESG. La directrice des finances, responsable du service Politique Durable qui coordonne la politique d'investissement responsable et anime ce réseau, assure ainsi la présentation des travaux au comité exécutif.

Afin de compléter ces travaux par un point de vue externe au Groupe, un **comité parties prenantes** exprime un avis consultatif sur la politique durable et d'investissement responsable au moins une fois par an.

Depuis 2019, les enjeux ESG sont par ailleurs intégrés dans l'élaboration du cadre de l'appétit aux risques et depuis 2020 dans les perspectives stratégiques à moyen terme du Groupe.

Rémunération

En 2020, une partie de l'intéressement de la Caisse des Dépôts était liée à la mise en place de la démarche ODD au sein des différents métiers.

De plus, les objectifs stratégiques annuels des entités en matière d'investissement responsable sont traduits dans les objectifs des managers et, le cas échéant, des équipes. **La Caisse des Dépôts définit ainsi des objectifs collectifs et individuels à la majorité de ses gérants d'actifs**, se traduisant dans la part variable de leur rémunération.

Formations

Des formations consacrées à la finance responsable sont proposées aux équipes de gestion, de manière récurrente et en accompagnement du développement de la politique IR. En 2020, **un focus a été fait sur les enjeux de biodiversité, en accompagnement de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action biodiversité.** Ainsi une formation délivrée par Novethic ⁽¹⁾ sur la biodiversité a été suivie par tous les gérants des Gestions d'actifs de la Caisse des Dépôts.

Au sein de Bpifrance, une formation en ligne est notamment proposée à toutes les équipes d'investissement, afin de se familiariser avec l'outil d'aide à l'analyse ESG mis à leur disposition permettant d'identifier les risques et d'évaluer l'entreprise avant investissement.

Ces formations viennent compléter le dispositif de formation en ligne, à destination des administrateurs du Groupe, suivi chaque année par une centaine de collaborateurs, notamment ceux représentant Bpifrance dans les instances de gouvernance des participations de toutes tailles.

(1) Filiale de la Caisse des Dépôts, Novethic est un média en ligne du développement durable, pouvant labéliser des produits financiers d'après des critères ESG.



DÉPLOIEMENT DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS TOUS LES MÉTIERS

Comité de direction et Commission de surveillance Groupe

Définition et contrôle de la stratégie ESG, actualisation de la charte d'investissement responsable du Groupe et des politiques thématiques associées

Direction des finances du Groupe

Service Politique durable

coordonne le développement et le pilotage et le suivi de la stratégie IR du Groupe

Gestions d'actifs		Banque des Territoires	Bpifrance	Participations stratégiques	Politiques Sociales
Placements financiers Comité trimestriel de gestion suivi de la performance ESG des portefeuilles	CDC Croissance Comité de direction mise en place d'objectifs de la démarche ESG Comité d'investissement mise en œuvre de la stratégie ESG	Comité de direction pilotage stratégique de la direction de l'investissement et ses départements métiers Comités d'engagement accord sur les nouveaux engagements Pôle stratégie durable et évaluation pilotage de l'intégration ESG	Direction DD & RSE pilotage et déploiement de la politique IR et RSE	STOA Comité Investissement Consultatif et CA validation de l'adéquation du projet avec la procédure E&S et Climat Département E&S évaluation et suivi des projets dans le respect de la procédure E&S et climat	Département financier élaboration, contrôle et suivi de l'application des stratégies ISR et climat
CDC Investissement immobilier Direction de la maîtrise d'ouvrage et du DD suivi des engagements DD des immeubles en gestion et en développement, et des pratiques de la société de gestion	Société Forestière Conseil d'administration validation et supervision du plan stratégique Direction administrative et financière / Direction technique déploiement des « Solutions fondées sur la forêt » et pilotage de la politique RSE				

Départements Investisseurs

Application de la politique IR au processus d'investissement

Direction des risques Suivi des exclusions ESG, définition des limites d'exposition intégrant des critères ESG	Sociétés de gestion Application de la politique ISR (mandat) ou de leur politique ISR (fonds ouverts) d'investissement	Recherche académique et groupes de place Production d'études et mise en avant de bonnes pratiques permettant l'amélioration continue de la démarche investisseur responsable	Recherche ESG (agences de notation, courtiers) Production d'analyses ESG complétant les analyses internes
--	--	--	--

■ Réseau des Investisseurs Responsables interne

■ Conseil et gestion externe



Indicateur de déploiement

Année après année, **le Groupe évalue le déploiement de sa politique d'investissement responsable** grâce à des indicateurs suivant la mise en œuvre, par ses différentes équipes, des processus opérationnels qui la composent.

Le déploiement de la politique IR est ainsi évalué par, et pour, chaque équipe à partir de 11 critères séparés dans trois dimensions : les engagements ESG pris, la mise en œuvre de la politique d'investissement IR et la mobilisation interne et externe des équipes.

Chaque équipe s'auto-évalue, en coordination avec le service politique durable, sur ces trois dimensions, donnant lieu à une note finale.

Une note à 100/100 signifie que les équipes de gestion intervenant sur une classe d'actifs assurent une mise en œuvre exhaustive de la politique IR Groupe.

Résultats 2020

En 2020, si certains écarts importants sont dus au fait que CNP Assurances a quitté le périmètre à la suite de son intégration au sein de La Banque Postale (gestion indirecte et forêt notamment), la progression des métiers du groupe Caisse des Dépôts dans l'intégration de l'extra-financier dans les processus a permis une **évolution positive des notes encore cette année**.

Notamment, l'outil de cotation extra-financière de la Banque des Territoires, permettant d'analyser les piliers ESG, est désormais opérationnel sur toutes ses classes d'actifs. Depuis son introduction il est systématiquement utilisé afin d'éclairer la prise de décision sur les engagements des nouveaux investissements (private equity direct, immobilier, infrastructures, SEM, ESS).

Le déploiement des ODD a également mobilisé tous les métiers du Groupe, permettant par exemple l'amélioration visible des scores de l'activité « filiales et participations » qui intègrent désormais les ODD dans le reporting demandé aux filiales du Groupe.

La note globale du groupe Caisse des Dépôts est en 2020 de 79/100 (contre 73/100 en 2019).

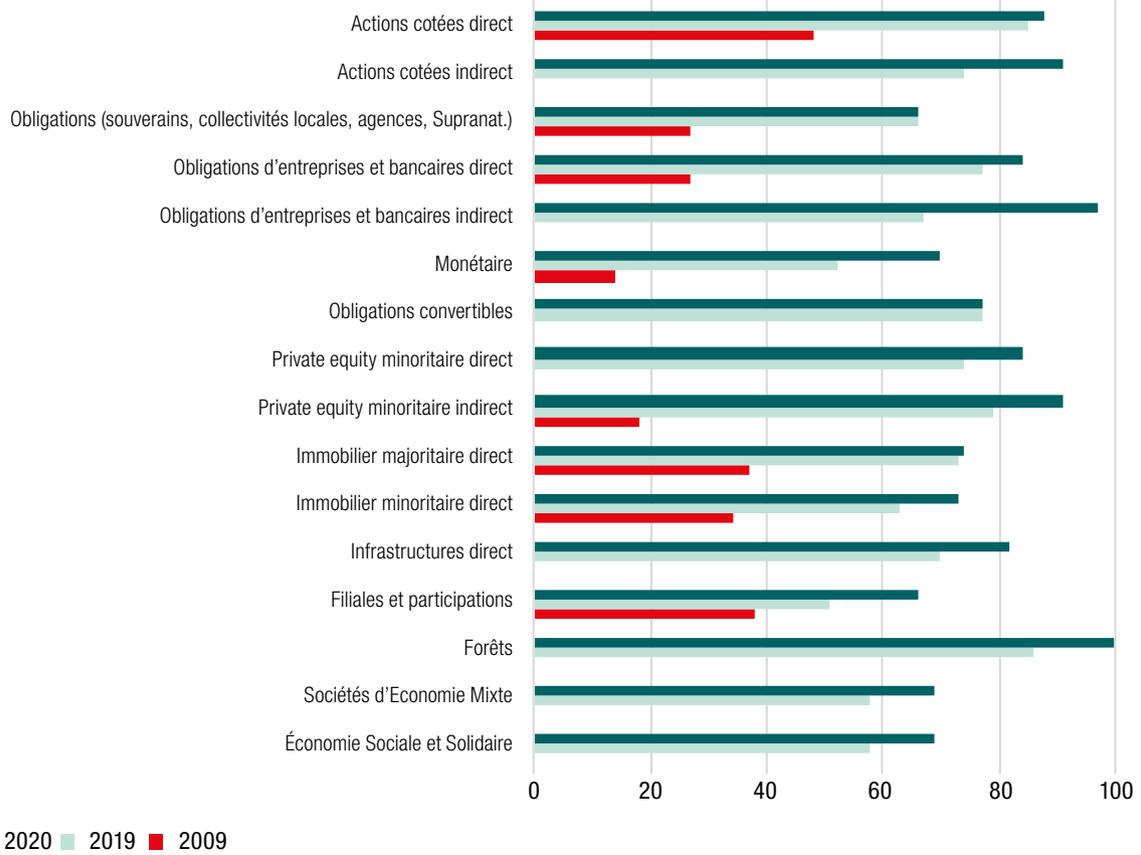


Obtenir une note Groupe de **90/100** d'ici 2024

Cible ODD 11



ÉVOLUTION 2009-2020 DE L'INDICATEUR DE DÉPLOIEMENT DE LA CHARTE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE DU GROUPE



Engagement auprès des parties prenantes

Être transparent

Au niveau Groupe

Le Groupe s'inscrit dans une démarche de transparence auprès des souscripteurs et partenaires. Il rend compte, dans son [rapport d'activité et de développement durable](#) et ses suppléments, ainsi qu'à travers son [site internet](#), de sa politique d'investissement responsable.

Dans le rapport d'activité et de développement durable, est également présentée la déclaration de performance extra-financière (DPEF) à laquelle se conforme volontairement la Caisse des Dépôts. Dans ce cadre, 15 risques significatifs sont identifiés et font l'objet d'un reporting, dont 3 propres à l'investissement responsable et 1 à la transition écologique et énergétique auquel la politique d'investissement responsable contribue. Ces risques sont suivis par neuf indicateurs ⁽¹⁾.

De plus, le rapport annuel du fonds d'épargne géré par la Caisse des Dépôts offre une transparence particulière sur la gestion de l'épargne réglementée.

Au niveau des filiales

Les filiales investisseuses rendent publiques leur politique d'investisseur responsable sur leur site internet et dans leurs rapports respectifs.

En tant que gestionnaires d'actifs, CDC Croissance et la Société Forestière fournissent également à leurs investisseurs un reporting ESG au moins une fois par an et à la demande. Pour la Société Forestière, la communication est complétée par une charte de gestion durable, partie intégrante de la convention avec ses clients, et par une lettre adressée aux associés des Groupements Forestiers.



© Jérôme Lames, Caisse des Dépôts, 2020

Groupe Caisse des Dépôts

- Rapport annuel et de développement durable et son supplément
- Bilan Investissement responsable (article 173.6 de la loi TECV)
- Rapport annuel du fonds d'épargne
- Rapport de transparence des PRI

www.caissedesdepots.fr

Bpifrance

- Rapports annuels :
 - Bpifrance investissement
 - Bpifrance Participations
 - Bpifrance SA

Rapport de transparence des PRI

www.bpifrance.fr

STOA

[Rapport ESG et impact](#)

www.stoainfraenergy.com

(1) Ces neuf indicateurs permettent de suivre les familles de risques suivantes « intégration ESG », « Engagement actionnarial », « Gestion des filiales et participations » et « TEE ». Les indicateurs sont audités par des commissaires aux comptes avant publication, il s'agit : du montant cumulé en faveur de la TEE, de la réduction de l'empreinte carbone sur trois portefeuilles (actions cotées, obligations d'entreprises, immobilier de placement), le taux de déploiement de la charte IR sur trois items (prise en compte documentée des données ESG dans la décision d'investissement, niveau et qualité de la collecte de l'analyse d'informations ESG, niveau et qualité du dialogue actionnarial sur des enjeux ESG), de la part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets climatiques et du taux de participation des représentant de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration des filiales et participations stratégiques cotées et non cotées.



Application des recommandations de la TCFD

La Taskforce on climate related financial disclosure (TCFD) a publié en 2017 des recommandations à destination des entreprises et des investisseurs de publication d'informations relatives aux risques et opportunités climatiques, selon quatre piliers : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques, et les indicateurs et cibles utilisés.

Le Groupe s'engage à appliquer ces recommandations. Il réalise une autoévaluation pour déterminer les améliorations à réaliser progressivement afin d'en assurer leur pleine mise en œuvre.

	Recommandations	2020	États des lieux et améliorations en cours
Gouvernance	Approche par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat	●	<ul style="list-style-type: none"> - La stratégie climatique est intégrée à la planification stratégique à moyen terme du Groupe, approuvée par le comité exécutif et la commission de surveillance. - Le comité exécutif du Groupe supervise la nouvelle structuration de la politique durable autour du référentiel des ODD. Son élaboration et suivi sont coordonnés par la directrice des finances en articulation avec les autres directions. Ces travaux sont animés par le biais d'un comité de pilotage développement durable et groupes dédiés. - Un nouveau comité des parties prenantes a été créé en 2020. Il exprime un avis consultatif sur la politique, notamment climatique, du Groupe.
	Description du rôle de la direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat	●	
Stratégie	Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme	○	<p>Une évaluation affinée de l'impact financier de scénarios climatiques sur le bilan, assortie d'études de sensibilité à des risques spécifiques, est finalisée et en cours d'analyse plus approfondie. À l'échelle du bilan, on constate une faible exposition du Groupe aux secteurs sensibles au risque de transition.</p>
	Description de l'impact potentiel des scénarios climatiques sur le modèle économique, la stratégie, y compris financière	●	
	Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios	●	
Gestion des risques	Description du processus pour identifier et évaluer les risques liés au climat	●	<p>Le risque climatique s'intègre de manière progressive dans le cadre de référence de gestion des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les travaux relatifs à la gestion des risques financiers issus du changement climatique, visant trois livrables, sont finalisés ou en cours de finalisation (cf. p.31) - la mise en place d'une démarche de reporting sur les risques extra-financiers dans le cadre de la déclaration de performance extra financière en articulation avec le processus global de gestion des risques du Groupe, notamment le cadre d'appétit aux risques, a été adopté en 2020. Les travaux menés ont intégré explicitement les risques climatiques et permis d'identifier les risques les plus significatifs - d'ici fin 2021, adoption d'un dispositif de quantification financière des risques climatiques.
	Description des processus pour gérer ces risques climatiques	●	
	Description de l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques, à une stratégie plus globale de gestion des risques	●	
Indicateurs et cibles	Publication d'indicateurs évaluant les risques et opportunités climatiques en ligne avec la stratégie et gestion des risques de l'entreprise	●	<ul style="list-style-type: none"> - Des cibles pluriannuelles sont définies en matière d'exposition aux actifs verts, aux actifs bruns, et au carbone sur un périmètre large d'activités. Elles font l'objet de politiques régulièrement actualisées, d'un suivi régulier et d'un reporting transparent. - Le pilotage vers la neutralité carbone des portefeuilles d'investissement d'ici 2050 s'appuie sur des méthodologies (AOA) et scénarios scientifiques (GIEC, AIE, PPE).
	Publication des scopes 1 et 2 et, si approprié, du scope 3 et des risques induits	○	
	Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat	●	

● Bonne intégration ○ Intégration à renforcer ● Intégration à initier

Être un acteur de place actif

La Caisse des Dépôts est l'un des membres fondateurs des Principes pour l'investissement responsable (PRI), initiative des Nations unies dont les signataires s'engagent à intégrer les problématiques ESG dans leurs décisions d'investissement. Elle encourage ses filiales et participations à y adhérer et effectue, ainsi que

chacune de ses filiales financières, un reporting annuel détaillé sur la mise en œuvre de ces principes.

La Caisse des Dépôts et ses filiales sont également membres ou soutiennent de nombreuses autres initiatives collaboratives, nationales ou internationales, en faveur d'une finance plus durable.

INITIATIVES POUR LA FINANCE RESPONSABLE REJOINT PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS



Promouvoir des pratiques responsables

La diversité des métiers du Groupe lui permet d'agir de l'échelle locale à l'échelle internationale, auprès des initiatives de place mais aussi auprès des grandes institutions et des collectivités territoriales.

À l'international

Le Groupe est très actif au sein du réseau international des Principes pour l'investissement responsable (PRI) avec en 2020 :

- réponse à la consultation des PRI sur les attentes des investisseurs envers l'industrie de l'aviation et aéronautique
- encouragement systématique des sociétés de gestion à devenir signataires des PRI
- participation de STOA au groupe de travail SDG-Infrastructure.

La Caisse des Dépôts participe également activement aux groupes de travail de la NZ'AOA, dont elle est membre fondateur :

- co-responsable du groupe de travail sur l'engagement actionnarial afin de développer des trajectoires vers la neutralité carbone
- participation à de nombreux groupes de travail dont celui-ci sur le développement de l'intégration de la dette souveraine dans les trajectoires.

Le Groupe, qui applique déjà les recommandations de la TCFD, participera aux travaux de la *Taskforce on Nature-related Financial Disclosures* (TNFD) qu'il soutient.

En Europe

Le groupe Caisse des Dépôts promeut à l'échelon européen ses savoir-faire et ses points de vue en matière d'investissement durable et de long terme dans ses multiples composantes (réglementation financière, instruments financiers, verdissement et digitalisation de l'économie, accompagnement social des transitions...).

Le Groupe, enregistré au registre de transparence des institutions européennes, entretient une relation étroite avec les autorités françaises en charge des questions européennes et avec l'ensemble de l'écosystème communautaire, qu'il s'agisse des institutions européennes (Commission, Conseil, Parlement, Comité

des Régions européens...) et plus globalement des acteurs du débat public européen. Il prend part au débat d'idées en son nom mais aussi via l'Association européenne des investisseurs de long terme (www.eltia.eu) qu'il préside et qui porte la voix des institutions financières publiques nationales (« *national promotional banks and institutions* »).

En France, le Groupe favorise l'articulation de ses propres capacités d'intervention financière avec les financements européens, au service des politiques publiques nationales et européennes. C'est ainsi que la Caisse des Dépôts, tout comme Bpifrance, se préparent, en tant que partenaires de mise œuvre de la Commission européenne, à opérer le déploiement en France du nouveau programme d'investissement européen « InvestEU » à l'élaboration duquel ils ont participé. La Caisse des Dépôts intervient aussi au service du déploiement en France d'une composante innovante du mécanisme d'interconnexion en Europe, qui contribue au verdissement des infrastructures de transport. Le Groupe se mobilise aussi pour diffuser l'information au plus près des territoires sur l'action européenne en matière d'investissement durable.

En matière de finance durable, **le Groupe a pris part en 2020 aux consultations publiques notamment sur la nouvelle stratégie européenne de finance durable, la taxonomie des actifs durables, la future norme européenne d'obligations vertes ou encore la révision de la directive européenne sur le reporting extra-financier.**

En France

En 2020, la Caisse des Dépôts continue sa participation active aux initiatives de place avec par exemple la :

- présidence du Club des *Limited Partners* de France Invest
- présidence de la commission investissement responsable de l'AF2i
- vice-présidence du FIR et coanimation d'un groupe de travail du FIR sur l'intégration des enjeux ESG dans l'allocation d'actifs.

Elle a également participé à de nouveaux projets ambitieux :

- lancement des fonds de place «Objectif Climat» coordonné par la Caisse des Dépôts, avec le soutien de la FFA, l'Af2i, l'AFG et *Finance For Tomorrow* afin de faire émerger des **méthodes innovantes de prise en compte du réchauffement climatique dans les gestions d'actifs** en ligne avec l'accord de Paris
- **co-construction et expérimentation du *Global Biodiversity Score***, mesurant l'empreinte biodiversité des entreprises, avec CDC Biodiversité via le club B4B+.

Pour les territoires

La direction de l'investissement de la Banque des Territoires s'attache à réfléchir aux sujets touchant tous les Français et à rendre les territoires plus inclusifs, plus durables, plus attractifs et plus connectés.

Par exemple en 2020 :

- participation à un groupe de travail sur le sujet du numérique et de l'environnement en partenariat avec le Think tank IDATE DigiWorld au sein de la commission «Numérique et Transition Ecologique» regroupant de grands acteurs engagés dans le numérique (BNP Paribas, Engie, SNCF...) et rédaction d'un [rapport pour présenter les travaux](#)
- étude sur la neutralité carbone des territoires français réalisée par le cabinet Carbone 4, aux côtés de France Stratégie, ADEME et Transdev
- participation à la réalisation du [rapport « pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés »](#).

Par ailleurs, [I4CE a publié une méthodologie](#) permettant d'évaluer les budgets des collectivités territoriales au prisme du climat. Construite avec de nombreux partenaires et testée par plusieurs villes, la méthodologie est mise gratuitement à disposition de toutes les collectivités.

Publications phares

Novethic, filiale du groupe Caisse des Dépôts et média de référence dans le domaine du développement durable, et I4CE, association soutenue par le Groupe, participent activement à la promotion de pratiques responsables, via notamment la publication d'études. Avec en 2020 :

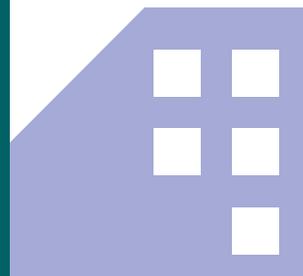
Novethic

- Lancement de 3 publications trimestrielles sur le marché des fonds durables les Market Data consacrés aux Fonds Durables France, Fonds Verts Europe & Labels Durables Europe.
- « Les fonds verts européens au défi de la taxonomie »
Présentant avec l'ADEME un état des lieux de l'offre de fonds verts cotés, à l'aune de leur compatibilité préliminaire avec la taxonomie européenne des activités durables.
- « Les investisseurs responsables face aux dilemmes des AG 2020 »
Première étude sur le thème de l'engagement actionnarial, consacrée aux nouveaux rapports de force en assemblées générales, doublée d'une analyse des stratégies des grands investisseurs.



I4CE

- « Quel rôle pour la réglementation financière dans la transition bas-carbone ? »
Panorama des instruments à disposition des régulateurs pour aider le secteur financier à répondre à l'urgence climatique.
- « Relever les défis de l'analyse du risque climatique physique en finance »
Alors que les impacts financiers du changement climatique se matérialisent déjà, les experts d'I4CE ont étudié pendant 3 ans les défis que les acteurs financiers doivent surmonter pour analyser et gérer les risques climatiques physiques.
- « Intégrer les risques liés au climat dans les exigences de fonds propres des banques »
Si le débat sur l'utilisation des exigences de fonds propres pour faire face à l'urgence climatique est vif, il est aussi confus. Dans cette étude, I4CE appelle à clarifier les objectifs poursuivis.



Dialoguer avec les entreprises en portefeuille

En rencontre bilatérale

Les gérants de portefeuilles d'actifs cotés abordent systématiquement des sujets ESG lors de leurs rencontres avec les dirigeants d'entreprises afin de les inciter à progresser en la matière. Pour les entreprises non cotées, notamment soutenues par Bpifrance, ces échanges sont alimentés par les résultats d'enquêtes ESG annuelles menées auprès des entreprises, directement ou par l'intermédiaire des sociétés de gestion.

56

entretiens ciblés ont été menés par les Gestions d'actifs avec pour objectifs de préparer les assemblées générales.

80%

des entreprises cotées du portefeuille des Gestions d'actifs ont fait l'objet d'un dialogue actionnarial direct sur un enjeu ESG (trajectoire climatique, enjeux sociaux des chaînes d'approvisionnement...).

Par le vote

Outre ce dialogue avec le management des sociétés, le Groupe exerce systématiquement son droit de vote lors des assemblées générales des entreprises détenues en portefeuille, et s'oppose aux résolutions qui vont à l'encontre de ses principes de gouvernance. Il peut ainsi voter en faveur de résolutions externes, non soutenues par le conseil d'administration des sociétés, si ces résolutions sont conformes à ses principes de vote et priorités stratégiques. Pour les votes de la Caisse des Dépôts, un document venant préciser auprès des parties prenantes le [guide de votes appliquées par la Caisse des Dépôts](#) a été publié en 2019, et traduit en anglais en 2021.

La position de la Caisse des Dépôts sur chaque résolution est définie à la suite de son analyse interne au regard d'un guide de vote interne fixant les règles détaillées à appliquer. Ce guide est établi en fonction des standards de marché et des recommandations d'experts, et mis à jour annuellement.

Si le dialogue engagé de manière informelle ou par le biais de la procédure de vote formalisée s'avère infructueux, des décisions de désinvestissement peuvent intervenir.

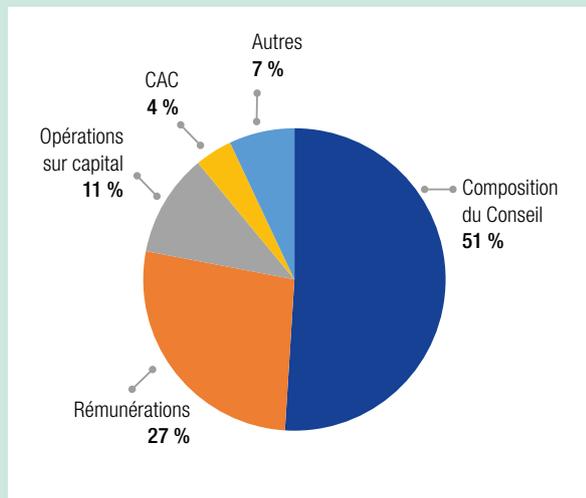
Évolution

En 2020, la Caisse des Dépôts a également défini une politique Japon, afin d'appliquer ses principes aux détections en actions japonaises.

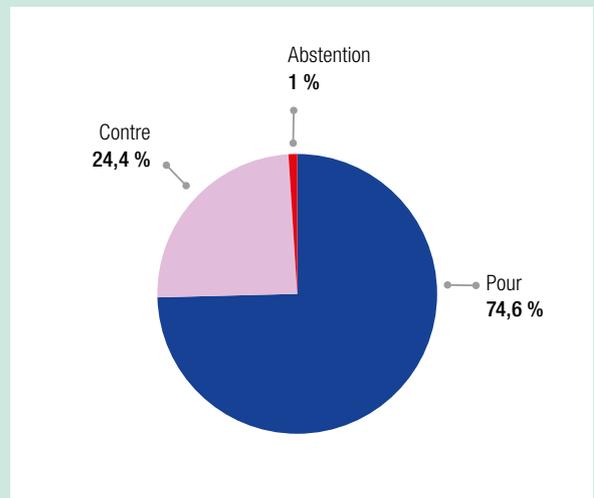
Le taux de contestation par la Caisse des Dépôts a une tendance à la hausse dans toutes les zones géographiques, à l'exception du Japon. En Europe, cela s'explique par des exigences accrues notamment en matière de féminisation des conseils, d'indépendance, de disponibilité des administrateurs et de rémunération.

RETROUVEZ LA TOTALITÉ DES RÉSULTATS DANS LE RAPPORT SUR L'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

RÉPARTITION DES VOTES NÉGATIFS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS EN 2020



21 567 RÉOLUTIONS VOTÉES PAR LA CAISSE DES DÉPÔTS EN 2020



Stratégie climat



© Vincent Poullet/REA, Caisse des Dépôts



© Adobe Stock

Les 5 piliers de l'action climatique des métiers financiers

La politique climat des métiers financiers Groupe utilise 5 leviers d'action concomitants pour encourager la transition de l'économie réelle vers la neutralité carbone, permettant de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, par rapport à l'ère préindustrielle.

Pour cela, le Groupe se base sur des **méthodologies reconnues**, comme sur les scénarios internationaux « *Below 1.5°C & 1.5°C low-OS* » du GIEC et « *Net Zero* » de l'AIE, ou la PPE en France, relatives à la diminution des émissions associées au pétrole et au gaz. Il se base également sur la Stratégie nationale bas carbone en France et l'initiative *Science Based Targets* (SBTI) comme référentiels de base, notamment pour le dialogue actionnarial.

Le Groupe va aussi s'appuyer sur le cadre de **Taxonomie européenne des activités durables**. Déjà doté de son propre suivi des flux TEE, il vise à progressivement faire converger sa classification interne sur cette Taxonomie et à étendre son pilotage à l'ensemble de ses activités financières et non financières. Il prendra soin de continuer à financer, à la fois des projets déjà alignés sur la taxonomie, et des projets qu'il s'engage à aligner en finançant leur verdissement.

TAXONOMIE EUROPEENNE DES ACTIVITES DURABLES

La Taxonomie est une classification standardisée définie par la Commission européenne pour évaluer la durabilité des activités économiques au travers de leur contribution à l'un des 6 objectifs environnementaux : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, eau et ressources marines, économie circulaire, prévention et recyclage des déchets, pollution et écosystèmes sains.

Cette Taxonomie a vocation à devenir la pierre angulaire des réglementations sur la finance durable, et fera l'objet d'un reporting obligatoire par toutes les entités soumises à une obligation de déclaration extra-financière au niveau européen.



S'appuyer sur des méthodologies reconnues

Interconnexion des leviers d'action de la politique climat



Un financement accru de la transition

60 Md€ de financement pour le climat

Plan Climat

Le groupe Caisse des Dépôts ayant atteint son objectif d'investir 20 Md€ entre 2018 et 2020 en faveur de la TEE, **il s'engage de nouveau dans le cadre de son Plan Climat commun entre Bpifrance et la Banque des Territoires, et mobilisera 40 Md€ sur 2020-2024** en faveur des secteurs prioritaires de la transition écologique.

En complément des financements, la Caisse des Dépôts souhaite contribuer à créer un véritable effet déclencheur au niveau local sur les décisions d'investissement en matière de TEE.

Ce Plan Climat repose sur 3 piliers :

- accélérer la transition des entreprises et des territoires avec des solutions financières et d'accompagnement
- accompagner le développement des énergies renouvelable et contribuer à la croissance des champions internationaux
- financer et accompagner massivement l'innovation dans les *greentechs* et dans les réseaux durables et résilients pour trouver des solutions technologiques de la TEE.

Financement vert du Groupe élargi

En plus du Plan Climat, La Banque Postale et ses filiales ainsi que SFIL accorderont 20 Md€ supplémentaires. Ce sont donc **60 Md€ en faveur de la TEE entre 2020 et 2024 qui seront mobilisés par le Groupe élargi**.

En 2020, 4,9 Md€ ont déjà été engagés par Bpifrance et la Banque des Territoires dans le cadre du Plan Climat commun, et 13,3 Md€ par le Groupe élargi, soit 22 % de l'objectif prévu dès la première année.

Une utilisation du LDDS 100 % verte

Concernant les emplois du livret de développement durable et solidaire (LDDS), l'engagement a été pris en 2017 qu'un euro collecté et centralisé à la Caisse des Dépôts corresponde à un euro finançant la TEE.

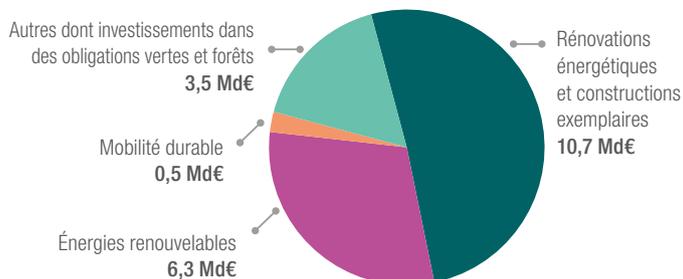
En 2020, le niveau exceptionnel de collecte centralisée du LDDS et la baisse généralisée de l'activité économique liés à la crise sanitaire rendaient cet objectif particulièrement ambitieux. Néanmoins, sur la période 2017-2020, cet engagement est largement tenu, puisque près de 16,6 milliards d'euros d'emplois verts (prêts et obligations vertes confondus) auront été engagés dans la période, pour environ 12,1 milliards d'euros de collecte LDDS centralisée.

COLLECTE CENTRALISÉE DU LDDS ENTRE 2017 ET 2020

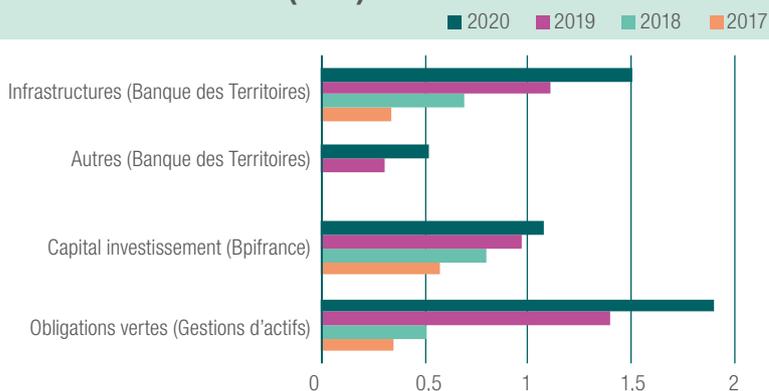
1€ = 1€
collecté sur le LDDS pour un projet vert

Cible ODD 13 60 Md€
en faveur de la TEE entre 2020 et 2024

FINANCEMENTS 2018-2020 DU GROUPE CAISSE DES DÉPÔTS EN FAVEUR DE LA TEE



ENCOURS D'INVESTISSEMENTS VERTS PAR CLASSE D'ACTIFS (Md€)



En savoir plus



Livret de développement durable et solidaire dans le rapport annuel du Fonds d'épargne

Des portefeuilles décarbonés

Résultats des objectifs 2014-2020 (scopes 1 et 2)*				
Portefeuilles	Émissions en absolu à fin 2020	Intensité carbone à fin 2020	Cible 2014-2020 de réduction de l'intensité carbone	Réduction réalisée entre 2014 et 2020
Actions cotées en direct - GDA, Bpifrance, CNP	13,57 MtCO ₂	0,28 tCO ₂ /k€	-20 %	-42 %
Obligations d'entreprises - GDA	1,296 MtCO ₂	0,110 tCO ₂ /k€	-20 %	-69 %
Immobilier de placement - GDA	27 670 tCO ₂ ⁽¹⁾	27,3 keqCO ₂ /m ² .an	-20 %	-23 %

Résultats des objectifs 2019-2025 (scopes 1 et 2)*				
Portefeuilles des Gestions d'actifs (GDA)	Émissions en absolu à fin 2020	Intensité carbone à fin 2020	Cible 2019-2025 de réduction de l'intensité carbone	Réduction réalisée entre 2019 et 2020
Actions cotées en direct	8,120 MtCO ₂	0,304 tCO ₂ /k€	-20 %	+4 %
Obligations d'entreprises	1,296 MtCO ₂	0,110 tCO ₂ /k€	-20 %	-8 %
Immobilier de placement ⁽¹⁾	ND	ND	-15 %	ND

* Scopes 1 et 2 pour les portefeuilles actions et obligations d'entreprises. Pour le portefeuille immobilier, les émissions sont liées aux consommations énergétiques tous usages liés aux parties communes et privatives (soit scope 1, 2 et une partie significative du scope 3).

Portefeuilles cotés

L'empreinte carbone d'une ligne en portefeuille est égale aux émissions de CO₂ de l'entreprise à fin d'année N-1 multipliées par la détention en capital à fin d'année N pour les actions. Pour les obligations, les émissions sont multipliées par la détention dans la dette totale de la société. Pour ce portefeuille, la somme de ces émissions pondérées est rapportée aux montants investis, en valeur bilan.

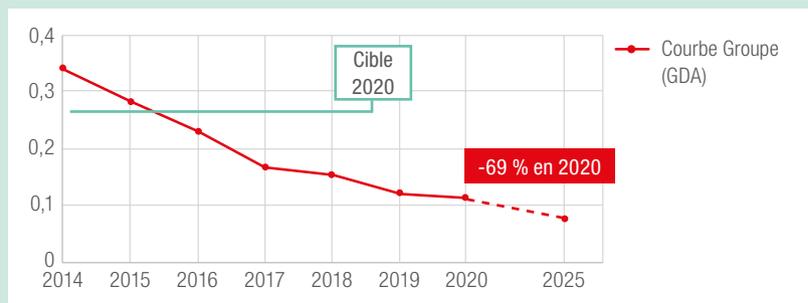
Les sources utilisées sont le CDP, MSCI et Bloomberg.

Conformément à l'engagement pris dans la NZ'AOA, l'objectif est désormais la neutralité carbone des portefeuilles de placement d'ici 2050, avec une cible définie pour la prochaine période quinquennale, soit -20 % de réduction supplémentaire des portefeuilles cotées entre 2019 et 2025.

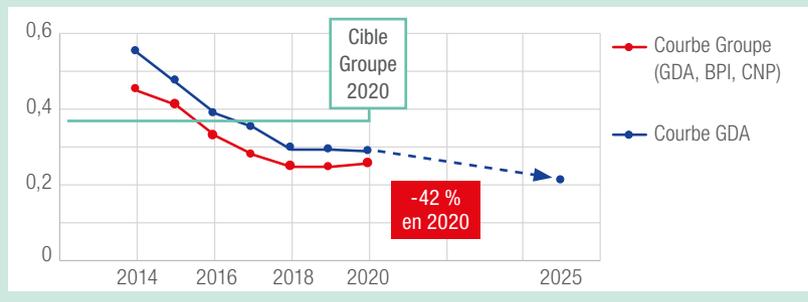
Par ailleurs, la Caisse des Dépôts et Bpifrance encouragent également les entreprises non cotées à utiliser la méthodologie ACT qui leur fournit un cadre d'alignement opérationnel avec l'objectif 1,5°C.

(1) Une plateforme de suivi des consommations énergétiques et climatiques au réel sur ce portefeuille immobilier sera opérationnelle en automne 2021 et permettra de fiabiliser les données. Celles-ci pourront donc évoluer.

EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES D'OBLIGATIONS D'ENTREPRISES (EN TEQCO₂/K€) CAISSE DES DÉPÔTS (GDA)



EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES D' ACTIONS COTÉES DÉTENUES EN DIRECT (EN TEQCO₂/K€)



Immobilier

L'ensemble des investissements immobiliers du Groupe s'aligne avec une trajectoire 1,5°C.

Pour ses nouveaux investissements, le Groupe élargi se base notamment sur le cadre de la taxonomie européenne et vise à investir dans des actifs immobiliers neufs présentant un niveau de performance énergétique élevé (à minima RT2012 -20 %) et, en cas d'acquisition d'actifs existants non performants, s'engage à la réalisation de travaux d'amélioration significative de leur performance énergétique à court terme.

Soit pour les nouveaux investissements :

- 100 % des nouveaux bureaux > 5 000 m² certifiés et/ou labellisés dès 2021, 100 % en RT 2012-20 % dès 2022
- 100 % des nouveaux établissements de santé > 5 000 m² certifiés et/ou labellisés dès 2021
- 50 % des nouvelles opérations résidentielles certifiées et/ou labellisées dès 2022.

Immobilier avec contrôle opérationnel

En plus de son objectif de réduction de l'empreinte carbone du portefeuille immobilier de placement, les Gestions d'actifs s'engagent à réduire la consommation énergétique de leur portefeuille de 38 % (consommation d'énergie primaire tous usages) entre 2014 et 2030. En 2020, la réduction obtenue en absolue depuis 2014 a atteint 16 %.

Le périmètre de suivi porte sur plus de 99 % du portefeuille en valeur. Des valeurs normatives sont retenues en l'absence de données sur les usages de l'énergie autres que ceux réglementés. La fiabilité des données est hiérarchisée, par ordre croissant : DPE réglementaires, données relevées, calculs de conception, audits énergétiques. La collecte et l'agrégation des données seront automatisées dès 2021.

Immobilier sans contrôle opérationnel

Pour les actifs immobiliers sur lesquels le Groupe ne dispose pas de contrôle opérationnel, ses entités s'engagent à dialoguer avec les parties prenantes concernées (gérants, co-propriétaires, occupants, ...) pour connaître la performance énergétique des actifs et inciter à l'atteinte d'objectifs de réduction compatibles avec l'ambition 1,5°C.

Autres actifs

Actifs réels

Des travaux ont été lancés en automne 2020 afin d'apprécier la qualité extra-financière des portefeuilles existants de la Banque des Territoires, y compris en lien avec l'objectif climat de la Taxonomie européenne (trajectoire 1,5°C). Cela permettra d'établir un diagnostic exhaustif des actifs en termes de performance extra-financière et d'éclairer les arbitrages de gestion.

Obligations souveraines

La Caisse des Dépôts a également mis en place un suivi de l'engagement des États dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre, et suit l'évolution des émissions totales de ceux dont elle détient des titres de dette. En cas de dérive avérée par rapport aux objectifs, elle peut modifier ses allocations.

Réduction de l'empreinte carbone de

20 %

des portefeuilles cotées des Gestions d'actifs d'ici 2025

Réduction de

38 %

de la consommation énergétique du portefeuille immobilier des Gestions d'actifs d'ici 2030

Cibles ODD 13

EMISSIONS ANNUELLES DE GES LIÉES À LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS, TOUS USAGES (KGEQCO₂/M².AN) (GDA)



Un dialogue actionnarial exigeant en faveur de la transition

Le groupe Caisse des Dépôts intègre les enjeux de performance climatique et énergétique dans son dialogue actionnarial afin d'inciter les entreprises à une plus grande transparence et performance environnementale. Elle a, à ce titre, renforcé en 2021 ses attentes concernant ses entreprises en portefeuilles.

Sociétés cotées

La Caisse des Dépôts attend des sociétés cotées en portefeuille qu'elles :

- **s'engagent publiquement à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050** dans une trajectoire compatible avec un réchauffement climatique limité à +1,5°C
- formalisent une **stratégie de moyen terme ambitieuse** pour atteindre cet objectif (stratégies d'évitement, réduction des émissions, compensation)
- **publient des informations régulières, détaillées, circonstanciées et auditées** de sa mise en œuvre, conformément aux recommandations de la TCFD, soutenu par le Groupe
- définissent un ou des **objectif(s) quantitatif(s) intermédiaire de réduction des émissions de GES**, réaliste et portant sur un périmètre significatif de leur activité
- **soutiennent et se préparent au développement de politiques** facilitant l'atteinte de cet engagement, y compris en matière de réglementation sectorielle et de tarification du carbone
- mettent en place une **gouvernance associée**, favorisant notamment le dialogue constructif avec leurs parties-prenantes.

Sociétés non cotées

Le Groupe attend des PME et ETI qu'elles **s'engagent dans une trajectoire d'émissions contribuant à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone mondiale et communiquent pour cela un plan d'action de réduction de leurs impacts et d'augmentation de la part verte de leurs activités**. Ces seuils seront définis par les entités investisseuses, au regard de la composition de leur portefeuille.

Investissement via des fonds

Concernant les fonds actions, ouverts et fermés, gérés par des sociétés externes, la Caisse des Dépôts renforce ses exigences en matière de politiques de vote appliquées sur ces fonds. Elle **engage, en amont de l'investissement et durant ce dernier, un dialogue avec les sociétés de gestion afin d'encourager les sociétés à aligner leurs politiques et pratiques de vote avec une démarche de transition pour plafonner le réchauffement climatique à 1,5°C**. Lorsque permis par la stratégie d'investissement du fonds, elle encourage également les sociétés de gestion à renforcer l'intégration du changement climatique dans leurs analyses et décisions de gestion.

Cibles ODD 13

28 % des contreparties ayant fait l'objet d'un dialogue sur le sujet TEE en 2024 ⁽¹⁾

CHIFFRES CLÉS 2020

32 %

des sociétés en portefeuille ont été engagées sur la TEE ⁽²⁾

79 %

d'approbation pour les votes en faveur de la TEE

100%

pour ceux en faveur de la biodiversité

Engagement collaboratif auprès de

3

sociétés

(1) Le périmètre de cette cible comprend : les actions discrétionnaires des Gestions d'actifs, les questionnaires annuels de Bpifrance et le dialogue avec les grandes participations stratégiques de la Caisse des Dépôts.

(2) Le périmètre de cette donnée Groupe comprend : les actions discrétionnaires des Gestions d'actifs, les questionnaires annuels de Bpifrance, le dialogue avec les grandes participations stratégiques de la Caisse des Dépôts et avec les sociétés à impact positif de la Banque des Territoires.

Encadrer les énergies fossiles

Le Groupe s'est engagé dès 2015 à appliquer une politique restreignant le financement des actifs exposés au charbon thermique. Celle-ci est revue régulièrement afin de viser un **désengagement total du charbon**. Fin 2020, le Groupe a renforcé sa politique d'exclusion du charbon et adopté de nouvelles lignes directrices sur le pétrole et le gaz.

Charbon

Entreprises cotées

Le Groupe s'est engagé à ne pas investir en direct dans des actions cotées et titres de dette de sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique **dépasse 10 % du chiffre d'affaires**.

Depuis 2021, le seuil relatif est complété de seuils de capacité annuelle absolue de production minière de 10 Mt et de production électrique de 10 Gw, applicables aux nouveaux investissements. Ces nouveaux seuils seront appliqués en 2023 sur le stock.

Dès le 1^{er} janvier 2022, le Groupe élargi ne détiendra plus de titres d'entreprises dont le chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui n'auront pas annoncé de plan de désengagement du charbon thermique prévoyant une sortie d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans le reste du monde⁽²⁾.

Entreprises non cotées

S'agissant de ses investissements en fonds propres et activités de crédit dans des projets territoriaux (actifs réels, sociétés de projet associées et PME/ETI), le groupe Caisse des Dépôts s'engage à ne pas financer ou refinancer :

- de nouvelles capacités de production d'énergie à base de charbon
- la rénovation des centrales existantes conduisant à la prolongation de leurs activités
- des sociétés pour les accompagner dans tout projet de génération électrique à partir de charbon au-delà des horizons de la politique charbon du Groupe
- d'infrastructures de transports dédiées au charbon thermique.

(2) A l'exception d'une part résiduelle dans un pays en développement d'une entreprise qui, compte tenu de spécificités locales, ne peut annoncer de plan de sortie à ce stade et fait l'objet d'un dialogue actionnarial spécifique dans une perspective de résolution de cette situation.

Pétrole et gaz

Le Groupe s'engage à ne pas financer :

- d'entreprise dont l'exposition aux ressources non conventionnelles (gaz et pétrole de schiste, Arctique et sables bitumineux) représente plus de 10 % de leur chiffre d'affaires
- le développement de nouveaux projets pétroliers
- d'infrastructures dédiées aux hydrocarbures non conventionnels.

Le groupe Caisse des Dépôts utilise en priorité l'engagement actionnarial pour inciter les entreprises à développer des cibles alignées avec l'accord de Paris. En l'absence de résultat de cet engagement dans le temps, **il exclut les compagnies qui n'affichent pas de volonté et/ou ne démontrent pas d'efforts concrets de mise en œuvre pour aligner leur stratégie sur un scénario conforme aux objectifs de l'accord de Paris.**

En savoir plus



Retrouvez la totalité des engagements concernant l'encadrement des énergies fossiles dans la politique climat 2021

Trajectoire de désengagement total du charbon

L'intégration du climat dans la gestion des risques

Dans le cadre de sa feuille de route 1,5°C, plusieurs projets sont consacrés à l'analyse des risques climatiques (physiques et de transition ⁽¹⁾) de la Caisse des Dépôts.

Ces travaux, pilotés par la direction des risques en lien avec la direction des Finances et avec les différents métiers, visent à intégrer une évaluation des risques climatiques dans les outils et processus existants de gestion des risques financiers, en complément de l'intégration effectuée par les équipes d'investissement.

Ainsi, en plus de l'introduction des risques liés au climat dans le cadre de référence de gestion des risques en 2018 puis dans le cadre d'appétit au risque en 2020, **trois grands chantiers ont été finalisés ou sont en cours de finalisation.**

Stress test climatique

En 2020, le groupe Caisse des Dépôts ⁽³⁾ a participé au premier exercice pilote climatique (*stress test*) de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), visant à mesurer l'exposition et la capacité de résistance des institutions bancaires françaises aux risques de transition. Il se base sur différentes simulations de trajectoires du prix du carbone (risque réglementaire et politique) et hypothèses de développement des technologies bas-carbone, transmises par l'ACPR.

Cet exercice, venant prolonger les travaux initiés en 2016 par la direction des risques de la Caisse des Dépôts, est volontaire et exploratoire.

Scénarios de transition considérés

Un scénario central est construit sur la base de la Stratégie nationale bas carbone puis décliné en deux scénarios dégradés qui correspondent à une transition retardée et accélérée.

Ces scénarios sont ensuite traduits en variables économiques et financières. Pour chaque scénario, des allocations d'actifs ainsi que des indicateurs de risque de crédit ont été proposés.

Spécificités de l'exercice

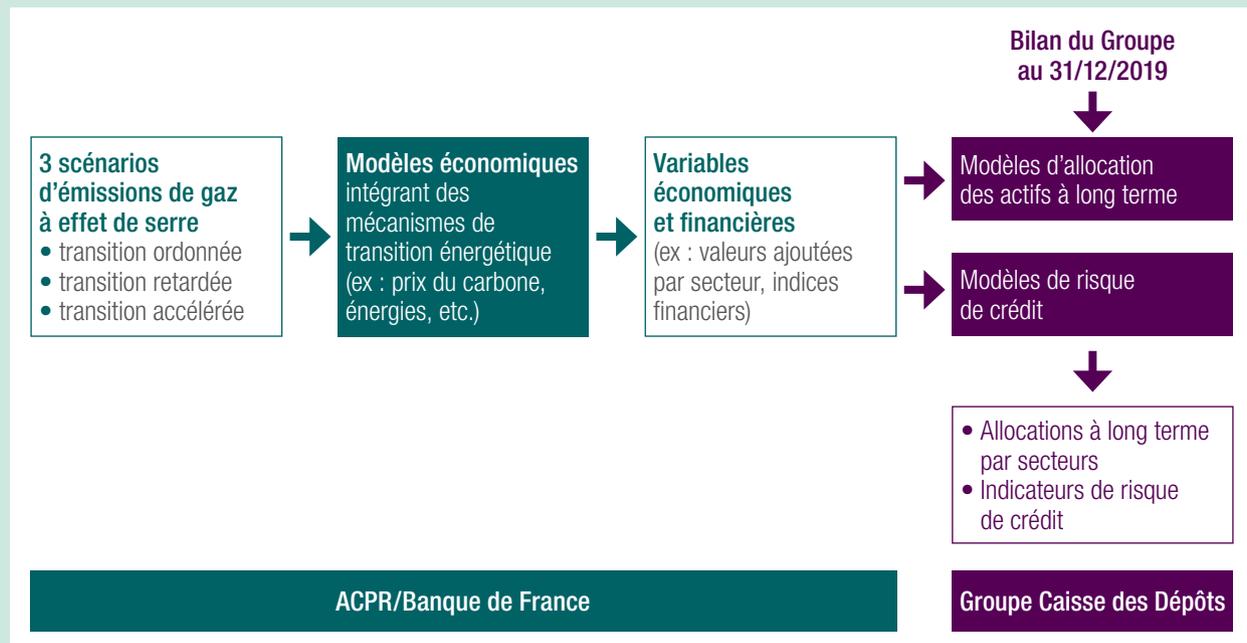
- Un horizon long de plus de 30 ans
- Un découpage sectoriel et géographique fin
- Un bilan dynamique : le bilan de l'institution peut s'adapter pour prendre en compte les évolutions induites par les différents scénarios.

Enseignements

A l'échelle du bilan, on constate une **faible exposition du Groupe aux secteurs sensibles au risque de transition**, qui se traduit par des indicateurs de risque stables d'un scénario à l'autre.

Au niveau méthodologique, l'exercice a permis de développer des processus et des modèles spécifiques, permettant de mieux appréhender les spécificités des risques de transition.

MISE EN ŒUVRE DU STRESS-TEST CLIMATIQUE DE L'ACPR



(1) Les risques physiques résultent des dommages directement causés par les phénomènes météorologiques et climatiques induits par les mutations à l'œuvre du système climatique.

(2) Les risques de transition résultent des ajustements effectués en vue d'une transition vers une économie bas-carbone en particulier lorsque ceux-ci sont mal anticipés ou interviennent brutalement.

(3) Le périmètre retenu pour cet exercice a été le bilan au 31/12/2019 de la Section Générale, à l'exception des actifs de Bpifrance ainsi que celui du Fonds d'Épargne.

Intégration du risque de transition dans les analyses

Afin d'intégrer le risque de transition dans les analyses crédits qu'elle réalise, la direction des risques travaille sur un outil d'analyse sectorielle s'appuyant sur différents scénarios de trajectoire de température.

Outre le prix futur du carbone qui fait l'objet d'une estimation, les émetteurs obligataires sont évalués sur 4 domaines complémentaires :

- sensibilité aux enjeux politiques et réglementaires
- enjeux de marché (impacts sur l'offre et la demande)
- enjeux d'innovation
- enjeux de réputation.

Le positionnement d'un émetteur sur l'ensemble de ces domaines permet d'élaborer un score global de sensibilité au risque de transition. Cet outil d'analyse est encore à un stade « prototype », mais permet d'ores et déjà de compléter les approches qualitatives expertes, en particulier pour les secteurs de l'énergie et du pétrole et gaz.

Cartographie des risques climatiques

La Caisse des Dépôts a réalisé différentes notes méthodologiques sur les risques climatiques, appliquées aux principales classes d'actifs inscrites au bilan du Groupe.

Mesure du risque de transition pour les collectivités territoriales - finalisée

Le principe consiste à utiliser le label « Cit'ergie » instauré par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, ADEME. Les critères du label sont transparents et permettent de couvrir un large éventail des risques climatiques.

Mesure du risque climatique pour les obligations souveraines - finalisée

Le principe consiste à identifier le risque climatique de chaque titre du portefeuille avec le risque climatique (physique et de transition) du pays émetteur.

Les bases de données ont été choisies en fonction de leur **fiabilité, exhaustivité et leur pouvoir prévisionnel** nécessaires face au processus de long-terme de réchauffement climatique.



Mesure du risque climatique pour les Organismes de Logements Sociaux (OLS) - en cours

Risque de transition

L'approche se fonde sur les données du Référentiel public du logement social en France (RPLS), qui indique les notations de risque de performance énergétique et émissions de gaz à effet de serre pour chaque logement social.

Les scores agrégés par OLS peuvent ainsi être obtenus par consolidation, en prenant la surface totale des logements comme coefficient de pondération.

Risque physique

Un logiciel mesurant le risque physique immobilier par géolocalisation a été élaboré en interne. Cet outil se base sur les cartes géologiques numériques mises en ligne par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM). Il viendra compléter l'analyse des risques du logement social par des scores de risques physiques par logement, et sera ensuite utilisé pour mesurer les risques des portefeuilles immobiliers d'autres périmètres.

Mesure du risque climatique pour l'immobilier - en cours

L'entité d'investissement immobilière (CDC Investissement Immobilier), ainsi que le département en charge de l'immobilier d'exploitation, ont communiqué pour chaque bien, les notations du risque de transition ainsi que du risque physique propre à l'immobilier (inondation, sol). Les scores de risques consolidés par portefeuille sont obtenus selon la typologie du bien et en prenant la surface totale comme coefficient de pondération.

Mesure du risque de transition sur les portefeuilles cotés - en cours

L'approche proposée consiste à établir des indicateurs de risque à partir des taux d'émissions de gaz à effet de serre des sociétés ainsi que d'une mesure comptable de leur bilan (telle que le pourcentage de détention rapporté à la valeur du bilan ou la taille totale d'actif). Ces indicateurs sont ensuite convertis en score et agrégés au niveau du portefeuille.



**Intégrer les risques
climatiques dans la gestion
des risques financiers**

Stratégie biodiversité





© Adobe Stock



© Adobe Stock

Accélération de l'intégration de la biodiversité

Depuis 2019, le Groupe renforce son engagement pour la préservation de la biodiversité, dont l'effondrement est accentué par le réchauffement climatique.

La Caisse des Dépôts, Bpifrance et CNP Assurances continuent à accompagner les travaux du groupe de travail finance du club « B4B+ » animé par CDC Biodiversité.



Le Plan d'Action Biodiversité de la Caisse des Dépôts

Mesurer l'empreinte biodiversité

En cohérence avec la signature du « *Finance for Biodiversity Pledge* », les Gestions d'actifs s'engagent à mesurer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles d'ici 2024, et la Banque des Territoires s'engage à intégrer dans l'analyse de ses projets d'investissement des critères de biodiversité

1

Réduire les impacts négatifs sur la biodiversité

La Caisse des Dépôts interroge les entreprises dont elle est actionnaire sur leur stratégie de préservation de la biodiversité, à raison de deux secteurs par an. Elle a par ailleurs un objectif Zéro artificialisation nette sur les portefeuilles d'actifs immobiliers dès 2021 pour le métier des Gestions d'actifs. La Banque des Territoires intégrera la mesure de l'artificialisation des sols dans les matrices de sélection de ses projets d'investissement

2

Accroître les impacts positifs sur la biodiversité

La Banque des Territoires mobilisera 3 Md€ sur la période 2020-2024 en faveur de projets favorables à la biodiversité dans le cadre du plan de relance de la Caisse des Dépôts. La Caisse des Dépôts et ses filiales poursuivront leur engagement au sein du programme Nature 2050. Par ailleurs, la Caisse des Dépôts se fixe pour objectif de maintenir une écocertification FSC ou PEFC sur 100 % de ses actifs forestiers, gérés par sa filiale la Société Forestière

3

4

Accompagner la recherche et la formation

Via la Mission Économie de la Biodiversité confiée à CDC Biodiversité, la Caisse des Dépôts consacrera 8 M€ (période 2020-2024) à la recherche et l'innovation en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité. Tous ses gestionnaires d'actifs seront formés d'ici 2022 aux enjeux de biodiversité

100 %

des forêts détenues par les Gestions d'actifs écocertifiées FSC ou PEFC dès 2020

100 %

des portefeuilles des Gestions d'actifs couverts par une mesure de l'empreinte biodiversité en 2024

Cibles ODD 15

En savoir plus



Mise en œuvre de **la politique d'investissement responsable**





© Arnaud Février, Caisse des dépôts

Gestion d'actifs

En bref

- Un département de la gestion des placements et trois sociétés de gestion filiales.
- Une volonté de **gestion 100 % responsable** et une prise en compte systématique des enjeux ESG.
- Des **engagements climat ambitieux pour viser la neutralité carbone** : réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles, encadrement des énergies fossiles, et engagement actionnarial poussé.
- Des **exclusions sectorielles** : mines antipersonnel et bombes à sous munitions, tabac, jeux d'argent, charbon et ressources non conventionnelles.
- Une intégration de la démarche d'investisseur responsable aux **objectifs de rémunération** de tous les gérants.
- 4 ODD prioritaires :



Gestion des risques ESG

L'enjeu : identifier, éviter et réduire les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels. Pour cela, les risques sont appréciés via des politiques sur les enjeux transversaux, et des processus spécifiques pour adresser les risques propres à chaque classe d'actifs. Lorsqu'un risque est détecté, l'objectif est notamment d'encourager les contreparties à y remédier, conformément aux principes de conduite responsable des affaires de l'OCDE, en adaptant pour cela les meilleures pratiques de gestion, dont l'esprit est synthétisé dans le Pacte mondial.

Focus climat

La matérialisation d'un risque climatique peut avoir un impact sur la valeur financière des actifs. Afin de limiter ces risques, les Gestions d'actifs les identifient en amont et les prennent en compte dans les décisions d'investissement et leur suivi. Les gérants travaillent avec la direction des risques du Groupe et participent à des groupes de travail d'initiatives spécialisés dans la création de méthodologie d'alignement sur des scénarios (ACT, AOA).

Classes d'actifs	Identification et suivi des risques	Gestion des risques
Actions cotées - direct	- Analyses des controverses - Prix du carbone intégré à l'analyse des valeurs pétrolières et pouvant impacter la décision d'investissement	Vote en assemblées générales
Obligations d'entreprises - direct	- Exclusions normatives et sectorielles Groupe Analyses des controverses	Dialogue avec les émetteurs en road shows sur les sujets ESG
Actions et obligations - indirect	- Risques climat intégrés dans le cadre de référence de gestion des risques de crédit Évaluation de la cohérence de la politique des sociétés de gestion avec une trajectoire 1,5°C - Reporting ESG annuel - Suivi en transparence de la composition des fonds ouverts	Demande aux sociétés de gestion d'exercer leur droit de vote
Obligations souveraines	Évaluation de l'alignement des pays émetteurs du portefeuille avec les objectifs de l'accord de Paris	- Engagement actionnarial ESG régulier, notamment pour encourager la transition vers des actifs bas carbone Dialogue avec les agences de notation financière afin de les inciter à intégrer davantage les problématiques ESG
Obligations convertibles	- Analyse ESG systématique des actifs et suivi de l'évolution de la performance ESG des portefeuilles	
Actifs monétaires		
Capital investissement - indirect	Contrôle approfondi des politiques ISR des fonds	- Respect des objectifs de décarbonation (neutralité carbone d'ici 2050) Ce contrôle permet d'alimenter les échanges auprès des sociétés
Immobilier de placement	- Suivi de l'exposition des actifs au charbon thermique et ressources non conventionnelles, et de leurs émissions de GES - Politique d'acquisition aux meilleurs labels (nouvelles opérations et rénovations) - Veille des réglementations	Programme de cession des actifs les moins performants
Forêts	- Analyse de : · l'impact de l'évolution du climat · l'adaptation des essences en place et des cycles de production · la répartition géographique des actifs forestiers · la diversité des essences · du risque réglementaire - Suivi climatique et alertes météorologiques réalisés par la Société Forestière avec l'aide de satellites européens - Suivi des risques réglementaires et de l'évolution de la disponibilité des ressources naturelles	- Les investissements sont choisis en fonction des analyses et du suivi de la Société Forestière - Echanges fréquents avec la Société Forestière gérant le patrimoine forestier de la Caisse des Dépôts, avec visite des forêts trois fois par an

Gestion directe

La gestion directe représente la très grande majorité des encours d'investissement de gestion d'actifs de la Caisse des Dépôts qui investit en actions cotées, obligations d'entreprises et souveraines, en immobilier et en forêt.

Actions cotées

Le département de la gestion des placements est la principale entité de gestion actions, investissant essentiellement de manière discrétionnaire, active et en Europe. La société de gestion filiale CDC Croissance gère, quant à elle, des actions cotées dans des petites et moyennes capitalisations françaises et européennes.

Chaque entité a sa propre politique de gestion s'inscrivant dans une démarche commune d'investissement responsable. Le suivi des investissements se fait ainsi sur la base d'indicateurs agrégés, tel que l'empreinte carbone (p. 27).

Décision d'investissement

Département de la gestion des placements

Les gérants d'actions discrétionnaires effectuent une analyse ESG de chaque valeur en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts.

Les critères ESG couvrent, entre autres :

- la structure de gouvernance et les rémunérations des dirigeants des entreprises
- la parité hommes/femmes
- les accidents du travail
- les relations sociales
- la gestion des émissions de GES et de l'eau, etc.

L'équipe de gestion s'appuie notamment sur les données de l'agence de notation extra-financière MSCI, du CDP et de Bloomberg, et sur une analyse interne des structures de gouvernance.

La note ESG qui découle de cette évaluation est intégrée à la valorisation des titres par l'intermédiaire de l'utilisation d'un « bêta scoré ESG », avec un poids dans la valorisation de 15 %.

Concernant la gestion systématique, les données MSCI donnent également lieu à une note ESG intégrée dans le processus d'optimisation du portefeuille, tant en objectif d'amélioration de la note moyenne des portefeuilles, que d'exclusion des sociétés durablement mal notées ou très controversées.

CDC Croissance

Les gérants intègrent dans leurs décisions d'investissement le volet extra-financier en plus du volet financier.

Pour réaliser son analyse, CDC Croissance s'appuie sur la base de données Éthifinance et sur les rapports ESG et rapports intégrés des sociétés, quand ces derniers sont disponibles. Depuis 2020 un score ESG (reposant sur un modèle de 65 critères extra-financiers) est calculé pour chaque valeur française.

Une fiche ESG est présentée dans le dossier d'investissement réalisé pour l'intégration d'une nouvelle valeur en portefeuille. À plusieurs reprises, la gestion a renoncé à des investissements ou a cédé une position suite à l'examen extra-financier de la société (nature de l'activité, controverse grave).

CHIFFRES CLÉS 2020

Département de la gestion des placements

Note MSCI globale du portefeuille actions discrétionnaires

7,38/10

(contre 7,27 en 2019)

80 %

des sociétés engagées

49

controvertes analysées

1 cession

4 nouvelles propositions d'engagements

3 controvertes clôturées

36 Md€

d'actions sous encours direct

Depuis 2014, réduction de l'empreinte carbone de

47 %

100 M€

investis dans le fonds CDC Croissance durable

Suivi de l'investissement

L'engagement actionnarial

La stratégie de rotation modérée des portefeuilles permet aux équipes de gestion d'entretenir un dialogue bilatéral nourri et constructif avec les sociétés. En 2020, un processus d'analyse pré-engagement a été mis en place avec des sociétés et thématiques cibles, et des réunions préparatoires entre la gestion et les équipes ESG afin de définir des indicateurs de suivi ont eu lieu.

Le dialogue actionnarial est de plus en plus tourné vers la TEE et la biodiversité. Dans le cadre du plan d'action Biodiversité de la Caisse des Dépôts, l'objectif est notamment d'engager 2 secteurs par an sur les 5 pressions ⁽¹⁾, en commençant par les entreprises du secteur de l'agroalimentaire et de la chimie en 2021. En 2020, ce dialogue actionnarial sur la biodiversité a déjà concerné 29 sociétés.

Enfin cette année, les Gestions d'actifs ont systématiquement abordé les mesures prises par les sociétés face à la pandémie.

Le suivi des indicateurs

Les portefeuilles actions cotées direct font l'objet d'un suivi trimestriel sur :

- l'évolution de l'empreinte carbone au regard des objectifs définis
- le respect des exclusions
- la comparaison de la notation ESG des portefeuilles avec les benchmarks
- les controverses.

Le comité trimestriel de controverses prend notamment des décisions de suivi quand cela est nécessaire.

Concernant CDC Croissance, les gérants participent à une réunion hebdomadaire de revue du portefeuille, sous la direction de la responsable de gestion. Si besoin, les informations sont remontées jusqu'au comité de direction.

Toutes les fiches ESG des sociétés sont par ailleurs actualisées au minimum annuellement pour le département des placements financiers, et semestriellement pour CDC Croissance qui a mis en place un processus d'escalade.

Obligations d'entreprises

La Caisse des Dépôts investit en direct dans des obligations d'entreprises financières et non financières.

Décision d'investissement

L'analyse des émetteurs s'appuie sur différentes sources de données (fournies par les sociétés, MSCI, Bloomberg, Trucost), donnant lieu à une note calculée à partir d'une cinquantaine d'indicateurs. Cette note va ensuite influencer sur les décisions d'investissement des gérants.

L'investissement dans des obligations vertes – toutes bénéficiant d'une certification externe TEE – participe à l'objectif de financement de la TEE du Groupe. **L'augmentation de l'encours en obligations vertes a été supérieure à 30 % en 2020**, soit plus de 10 % des investissements de l'année sur certains portefeuilles. Un modèle d'analyse de ces obligations, basé principalement sur les rapports d'impacts, a été mis en place en interne.

La gestion a également investi dans des obligations sociales et durables pour la première fois en 2020.

Suivi de l'investissement

L'engagement bilatéral direct est mené conjointement avec la gestion actions sur certaines valeurs communes.

Le non-respect de ces engagements suscitera une réévaluation de la politique climat de la société, pouvant potentiellement conduire au non-renouvellement total ou partiel des titres arrivant à maturité, ou à une vente totale ou partielle de l'exposition, dans le respect des objectifs de performances et de l'équilibre des portefeuilles.

⁽¹⁾ Artificialisation des sols, surexploitation des ressources, changement climatique, pollutions, espèces exotiques envahissantes

CHIFFRES CLÉS 2020

23,7 Md€

d'obligations d'entreprises
sous encours direct

1,9 Md€

d'encours d'obligations vertes

Note MSCI globale du portefeuille
obligations d'entreprises

7,03

(contre 6,78 en 2019)

Depuis 2014, réduction de
l'empreinte carbone de

69 %



Taux souverains

Les obligations souveraines représentent la plus grosse part des encours d'investissement de la Caisse des Dépôts, avec une majorité de dette française.

Décision d'investissement

La Caisse des Dépôts intègre des critères ESG à l'analyse et la sélection de ses investissements directs en obligations souveraines et publiques.

Elle établit un score interne à chaque pays émetteur, fondé sur quarante critères ESG pondérés émanant de différentes sources : Unesco, Nations unies, ONG.

Les critères pris en compte dans le score

- ISR souverain sont par exemple :
- en matière de gouvernance, la qualité de la régulation et la liberté d'opinion
 - en matière sociale, le taux d'équipement médical et l'indice de Gini de mesure des inégalités
 - en matière environnementale, l'emploi de pesticides et la pollution moyenne de l'air.

La pondération dépend de l'appréciation interne de la matérialité du risque pour chaque pays ; elle accorde une place prépondérante à l'enjeu de gouvernance. Les résultats de l'analyse ESG sont pris en compte dans l'appréciation du risque et dans la détermination de l'allocation, au même titre que les autres paramètres financiers. Au cas par cas, le comité d'investissement exclut des pays à risques ESG élevés ou fixe des limites. Il effectue un suivi ESG régulier du portefeuille.

Depuis 2019, le score calculé sur ces critères est comparé à des scores ODD par pays définis par [un groupe d'expert indépendant](#). **En 2020, une corrélation étroite entre la note interne et la note ODD globale est constatée.**

Suivi des investissements

Les gérants mesurent et apprécient les trajectoires d'émissions de GES des pays prévus dans leur engagement national de contribution à la mise en œuvre de l'accord de Paris (NDC).

CHIFFRES CLÉS 2020

75,9 Md€
d'obligations souveraines
sous encours direct

Note ODD 16 du portefeuille
74/100

Immobilier de placement

Via sa filiale CDC Investissement Immobilier, la Caisse des Dépôts gère un portefeuille d'immobilier représentant 80 % de son portefeuille immobilier de placement. La filiale investit pour le compte de la Caisse des Dépôts de façon majoritaire, en ciblant des bâtiments performants.

La Caisse des Dépôts pratique une politique d'investissement aux meilleurs standards et labels pour les nouvelles opérations et rénovations, contribuant ainsi à la gestion du risque de transition (évolutions réglementaires, technologiques et du marché de l'énergie).

Décision d'investissement

Les informations ESG réunies lors des due diligences sont principalement fournies par le vendeur. Elles sont analysées par l'équipe de la Caisse des Dépôts et des experts externes.

Les critères d'acquisition sont :

- la proximité des transports en commun
- les certifications et labels environnementaux (construction et exploitation)
- la consommation énergétique
- les émissions de GES en exploitation
- les certifications et labels relatifs au bien-être des utilisateurs pour les immeubles de bureaux.

CHIFFRES CLÉS 2020

5,7 Md€
d'immobilier sous encours direct

548 M€
sur des actifs avec un objectif
de labellisation BiodiverCity

25
sociétés engagées
sur la performance
environnementale des actifs

100 %
des immeubles neufs
sont au moins
niveau RT 2012 -20 % depuis 2020

Depuis 2019, une clause sociale sur les conditions de travail est intégrée dans les contrats avec les promoteurs VEFA ou CPI (emploi et sous-traitance). Cette clause sera progressivement complétée par une quote-part d'emplois ciblés sur des personnels éligibles aux dispositifs d'insertion.

Démarche environnementale

Une annexe environnementale est incluse à tous les baux commerciaux conclus entre les locataires et la Caisse des Dépôts.

Celle-ci renforce depuis 2020 sa démarche environnementale avec :

- demande systématique du label BiodiverCity lors des investissements dans des immeubles neufs ou restructurés (VEFA ou CPI) en tertiaire et résidentiel, ou meilleurs efforts du vendeur pour l'obtenir
- démarche de gestion écologique des espaces verts sans pesticides de synthèse, d'ores et déjà en place sur l'ensemble du résidentiel « historique »
- engagement de «Zéro Artificialisation Nette» avec des développements du portefeuille « géré » réalisé à 100 % dans des secteurs déjà urbanisés (zones de PLU constructibles).

Suivi des investissements

Après avoir effectué les audits énergétiques de l'ensemble de son portefeuille d'immobilier détenu en pleine propriété, la Caisse des Dépôts a mis en place une stratégie de restructuration lourde d'actifs incluant systématiquement l'amélioration de leur performance énergétique.

Nouveaux engagements

Des engagements de réduction de la consommation énergétique et d'émission carbone des actifs sont suivis depuis 2014 :

- réduction de 38 % de la consommation d'énergie primaire tous usages entre 2014 et 2030 (-17 % à fin 2020 en intensité)
- réduction de 20 % des émissions de gaz à effets de serre liées aux consommations d'énergie totales tous usages entre 2014 et 2020 (-23 % à fin 2020 en intensité).

En 2020, de nouveaux engagements ont été pris afin de limiter l'empreinte carbone du portefeuille en ligne avec la trajectoire 1,5°C et de respecter le Décret Tertiaire sur la consommation d'énergie finale : réduction de 15 % supplémentaires de l'intensité carbone (en kgeq CO₂/m²) de l'ensemble du portefeuille de placements immobiliers résidentiel et tertiaire entre 2019 et 2025.

Futurs développements

Afin de faciliter la collecte d'informations relative à la consommation énergétique des bâtiments, la Caisse des Dépôts a choisi d'utiliser une plateforme web spécialisée permettant de remonter les données réelles des compteurs d'énergie. Le déploiement de cet outil se fera courant 2021.

En ligne avec l'ODD prioritaire 15, un audit sur la « biodiversité en ville » aura par ailleurs lieu en 2021.



Forêts

Les forêts en France sont la source principale de séquestration de gaz carbonique contribuant ainsi à compenser les émissions anthropiques françaises à hauteur de 15 %. Les forêts abritent aussi 80 % de la biodiversité terrestre.

Elles sont donc indispensables pour lutter contre le réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, et participent à l'atteinte de la Stratégie nationale bas-carbone.

Filiale du groupe Caisse des Dépôts, la Société Forestière assure par mandat la gestion durable du patrimoine forestier des plus grands propriétaires institutionnels privés français dont la Caisse des Dépôts et CNP Assurances, au-delà d'un grand nombre de propriétaires privés.

Une gestion 100 % durable des forêts

La Société Forestière est certifiée ISO 9001 version 2015 pour la gestion durable des forêts qu'elle met en œuvre pour le compte de ses clients propriétaires forestiers.

Cette certification s'appuie sur le Manuel de gestion durable (MGD), outil de gouvernance, de pilotage et de mise en œuvre de pratiques sylvicoles tenant compte des habitats et espèces remarquables. Ce MGD, régulièrement révisé, s'accompagne d'une charte signée par les clients propriétaires, qui confirment par cet engagement leur volonté de voir appliquer une gestion forestière durable à leur patrimoine.

En parallèle, la Société Forestière encourage les propriétaires forestiers à adhérer à la certification PEFC, qui garantit que les produits bois proviennent de forêts gérées durablement.

La Société Forestière a ensuite pour mission de mettre en œuvre une gestion qui permet le maintien de ce label. La mise en œuvre du MGD certifiée ISO 9001 comme celle de PEFC font l'objet de contrôle par des tiers indépendants.

Décision d'investissement

La Société Forestière est un gérant de conviction du patrimoine naturel forestier, responsable et engagé. Ses pratiques évoluent à l'aune des enseignements des conséquences du changement climatique, très impactantes pour le secteur forestier. L'ensemble de ses directives techniques est continuellement revu de sorte à obtenir un peuplement forestier le plus résilient possible.

La Société Forestière accompagne la Caisse des Dépôts et CNP Assurances dans la sélection de forêts de qualité ou ayant un potentiel de valeur d'avenir grâce à une gestion durable.

Les analyses se font ainsi au cas par cas sur des critères à la fois financiers et extra-financiers :

- **environnementaux** : impact du changement climatique, et biodiversité avec études stationnelles, adaptabilité des essences eu égard aux risques physiques, par exemple l'analyse systématique et gestion dédiée des zones classées comme à -à haute valeur de conservation ⁽¹⁾



© Adobe Stock

- **sociaux** (risques directs de santé et de sécurité liés à la gestion sylvicole)
- **de gouvernance** (analyse de matérialité multi-parties-prenantes afin de mieux cerner les attentes en cours).

En 2020, le comité d'investissement de la Société Forestière a décidé de ne pas poursuivre plusieurs projets d'acquisition, suite à l'identification de risques trop élevés pour le maintien de la production forestière dans un contexte de changement climatique (sols hydromorphes, présence de calcaire, sensibilité aux incendies...).

Des pratiques en constantes évolutions

La Société Forestière s'est engagée à accélérer la préservation de la biodiversité et modifie ses pratiques pour permettre le maintien de l'ambiance forestière (réduction de la taille des coupes rases), et la préservation des sols. Elle assure ainsi la résistance des reboisements, conduits à la fois par la plantation mais également par la régénération naturelle.

La réputation du propriétaire forestier et de son gestionnaire est engagée dans un contexte où la société porte un regard plus

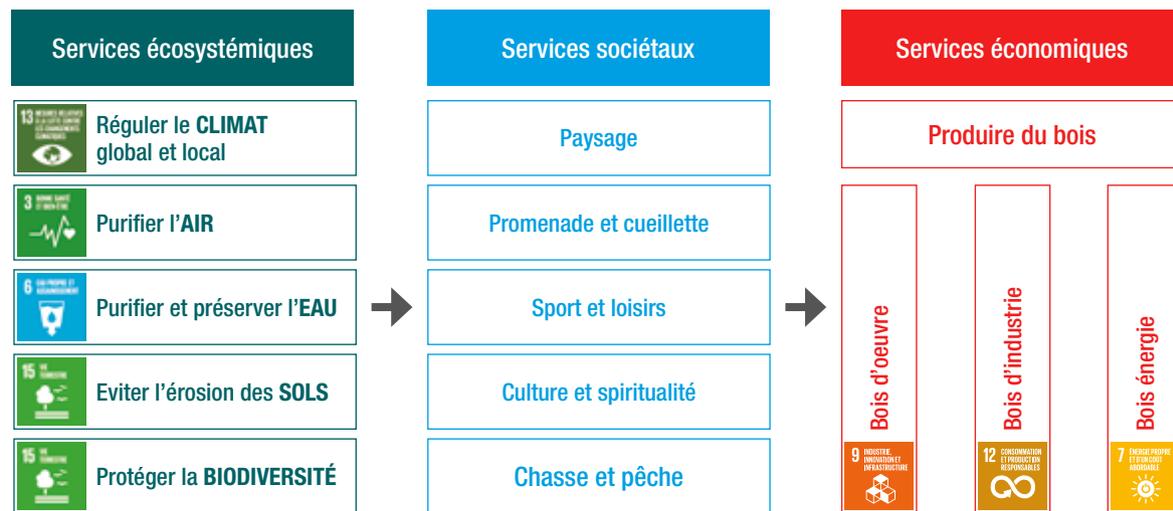
exigeant sur la sylviculture. L'écoute de ses parties prenantes pour leur apporter des réponses techniques les plus appropriées est donc essentiel pour la Société Forestière.

Suivi de l'investissement

La Société Forestière effectue la collecte et l'analyse des données ESG annuellement pour le compte de ses clients.

(1) Natura 2000, Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique, et Zone importante pour la conservation des oiseaux.

PLURALITÉ DES FONCTIONS DE LA FORÊT



Les indicateurs suivis sont en évolution constante et intègrent désormais, au-delà de l’empreinte carbone des patrimoines :

- des mesures de la biodiversité potentielle et pilotée
- une évaluation du degré de protection des sols et de restauration des zones aquatiques et humides
- une meilleure identification de la destination des produits bois.

Le suivi climatique et des alertes météorologiques et sanitaires sont enfin réalisés par la Société Forestière avec l’aide d’outils satellites de surveillance, comme le satellite européen Sentinel qui permet d’identifier les arbres en souffrance afin d’orienter au mieux les visites sur le terrain des forestiers qui restent indispensables et complémentaires.

Des tournées forestières ont enfin lieu trois fois par an avec le propriétaire.

Promotion des bonnes pratiques

Pour promouvoir le Label bas-carbone et contribuer directement à l’atteinte de la stratégie bas-carbone de la France tout en permettant à ses clients d’obtenir de l’aide financière privée, la Société Forestière s’attèle à la rédaction de nouvelles méthodes forestières en partenariat avec des acteurs clés comme le CNPF ou I4CE.

La Société Forestière est une Entreprise engagée pour la nature labellisée depuis le 12 janvier 2021.

CHIFFRES CLÉS 2020

+ de 2 Md€

de forêts sous gestion de la Société Forestière, soit

307 000 ha

gérés durablement

Près de

63 000 ha

gérés pour la Caisse des Dépôts,

100 %

labélisés

1 040 893

tonnes de carbone séquestrées par la croissance des arbres gérés par la Société Forestière

Gestion indirecte

Multigestion de diversification

Dans une optique de diversification géographique de ses portefeuilles, la Caisse des Dépôts investit dans des organismes de placement collectif à valeurs mobilières (OPCVM).

Elle investit également dans des fonds visant des stratégies innovantes d’investissement durable.

Décision d’investissement

En 2019, la grille de sélection de tous les fonds a été revue pour intégrer des critères ESG donnant lieu à une note formelle.

Ces critères comprennent :

- la notation PRI
- le guide de vote
- la politique d’engagement
- les mesures formalisées des émissions de carbone
- la publication d’un reporting ESG
- la politique d’exclusion
- la notation MSCI
- la mesure de la contribution des activités du portefeuille du fonds aux ODD, exprimée en pourcentage de chiffre d’affaires.

Un seuil d’exclusion en cas de note ESG trop faible a également été mis en place.

Suivi de l’investissement

Comme l’année précédente, pour engager plus efficacement les sociétés de gestion sur l’intégration de la durabilité dans leur pratique, un questionnaire ESG, portant à la fois sur la société de gestion et sur les fonds dans lesquels la gestion est investie, a été envoyé à l’ensemble des sociétés de gestion en portefeuille.

CHIFFRES CLÉS 2020

5,7 Md€

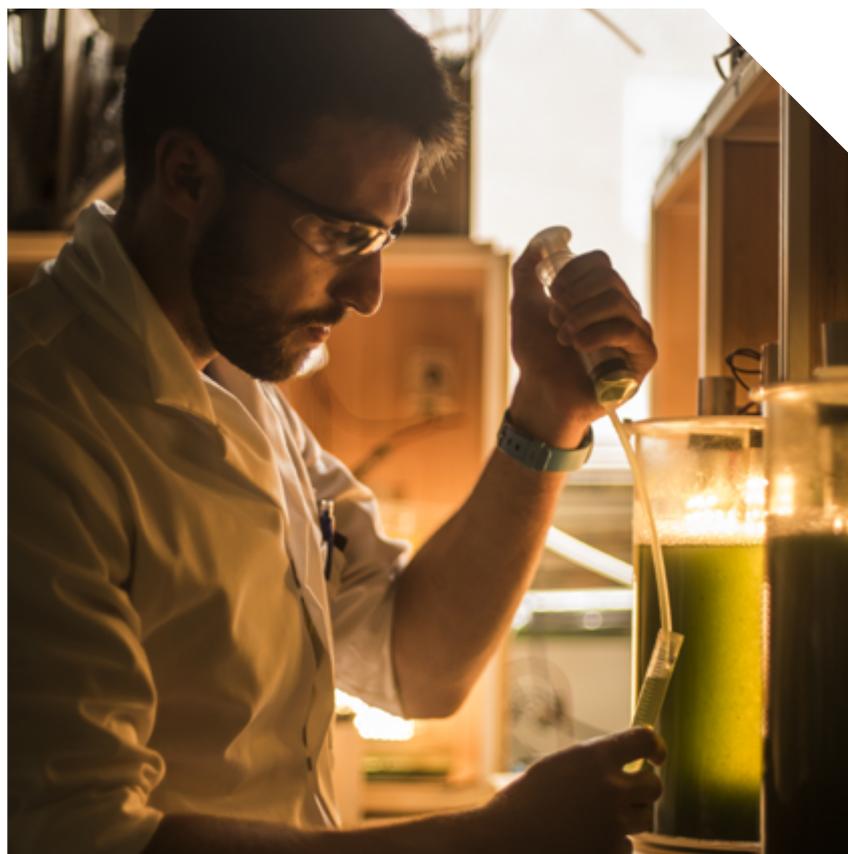
d’encours dans des fonds actions et obligations

65 M€

investis dans des fonds durables innovants

2

fonds de place « Objectifs Climat » lancés



Fonds non cotées

Le métier des Gestions d'actifs investit de manière minoritaire et indirecte en capital investissement. Leader de place sur ce sujet, il s'attache à renforcer d'année en année ses analyses ESG et son degré d'exigence par rapport aux sociétés de gestion, afin d'avoir un effet d'entraînement sur les pratiques du marché.

Décision d'investissement

Une grille d'analyse permet de noter chaque fonds sur des critères extra-financiers.

Les critères de notation sont par exemple la gouvernance de la société (membres indépendants dans le conseil, code de déontologie...), la formation des salariés, les pratiques favorables à l'environnement, la prise en compte des critères ESG dans la gestion, les dues diligences environnementales sur les sous-jacents, l'évaluation du respect des droits de l'homme, des impacts sociaux et la qualité des reportings ESG de la société.

La signature des PRI, la réalisation d'un bilan carbone au niveau de la société, la gouvernance de la société et les moyens de communication avec les commanditaires, et la vérification des exclusions sectorielles et géographiques sont également demandés.

La note minimale attendue au questionnaire est de 5/10 pour autoriser la souscription au fonds.

Suivi de l'investissement

Une enquête ESG annuelle est réalisée auprès des sociétés de gestion et porte sur l'environnement (formalisation d'une politique, certification, émissions de carbone, exposition au charbon, eau, biodiversité, gestion des déchets, procès, risques physiques), sur le social (partage des profits, conflits) et sur la gouvernance (composition du conseil, parité, procès).

Enfin, toujours avec la volonté de renforcer la prise en compte du risque climat, la Caisse des Dépôts soutient l'Initiative carbone 2020 (IC20) portée par France invest, rassemblant les sociétés de capital investissement, désireuses de calculer et maîtriser l'empreinte carbone de leurs investissements.



© Thomas Gagny

Autres

Obligations convertibles

Décision d'investissement

Les gérants d'obligations convertibles (qui gèrent un portefeuille en direct et un portefeuille de fonds externe) de la Caisse des Dépôts effectuent une analyse ESG de chaque valeur, en fonction des enjeux les plus matériels identifiés pour chaque société au regard du risque de valorisation à long terme des entreprises et de la prise en compte de la mission d'intérêt général de la Caisse des Dépôts. Le score MSCI ESG (note relative sectorielle) est analysé pour chaque dossier d'investissement, permettant l'intégration de l'opinion ESG dans les choix du gérant ainsi que le suivi des controverses ESG majeures.

Le score est ainsi intégré à l'analyse financière des sociétés et une moyenne pondérée des scores est établie par la gestion.

En 2020, la note ESG du portefeuille est 7,1 (+0,5 par rapport à 2019) versus 6,8 pour l'indice de comparaison Exane.

Suivi de l'investissement

La Caisse des Dépôts échange avec les sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG et sur leur amélioration.

Par exemple en 2020, la Caisse des Dépôts a incité un fonds à fournir davantage de données à MSCI pour que leur notation soit plus représentative des efforts fournis. La Caisse des Dépôts a également engagé un autre fonds concernant l'amélioration de certains de ses objectifs ESG (formation, turnover).

En cohérence avec la politique du Groupe, l'exposition charbon, la mesure trimestrielle des émissions de gaz à effet de serre et les controverses font l'objet d'un suivi continu. Une alerte systématique remonte désormais les changements de notation ESG et les controverses sur les émetteurs présents en portefeuille.

Actifs monétaires

Chaque émetteur fait l'objet d'un score ESG via une quarantaine d'indicateurs (droits de l'homme, corruption...) et d'une évaluation de sa trajectoire CO₂.

Pour les titres des entreprises, l'analyse repose sur une cinquantaine d'indicateurs, dont les indicateurs environnementaux qui sont fournis par MSCI (productivité des ressources, part des énergies renouvelables, émissions de GES). Des objectifs d'investissement ISR sont définis en parallèle.

Enfin, la trajectoire de réduction d'émission de GES de chaque émetteur est suivie.

CHIFFRES CLÉS 2020

3 Md€
d'encours dans des fonds
non cotées

Questionnaire ESG 2020 - fonds non cotées

91 % de taux de réponses

96 % des gérants ont formalisé leur politique ESG

82 % des gérants disposent d'un système qui permet de collecter des données ESG

86 % des gérants signataires des PRI

65 % des gérants intègrent les ODD dans leur approche IR (+10 pts)

En bref

- **5 Md€ d'encours sous gestion**, avec un objectif principal de promouvoir et construire **des territoires plus durables, plus attractifs, plus inclusifs et plus connectés** exposé dans la doctrine d'investissement au service de tous les territoires et de la lutte contre les fractures territoriales et sociales.
- **Un plan à moyen terme (PMT) 2020-2025, intégrant un plan de relance**, détaillant les orientations et objectifs d'investissement.
- **Un plan d'action développement durable** décrivant la feuille de route opérationnelle des actions de développement des partenariats, formation/sensibilisation et développements nouveaux de la Banque des Territoires en tant qu'opérateur d'impacts.
- **Un Plan Climat commun avec Bpifrance.**
- Entrée en vigueur d'un **outil de cotation extra-financière** des nouveaux projets d'investissement.
- **Le respect des exclusions** normatives et sectorielles du Groupe.
- Un tableau de bord mensuel et trimestriel adressé au directeur de la Banque des Territoires contenant des **indicateurs clés de performances indexés aux ODD**.

5 ODD prioritaires



Gestion des risques ESG

La gestion des risques ESG s'inscrit dans une vision globale d'investisseur de long terme qui accompagne les territoires dans leur transformation, en recherchant le maximum d'impacts positifs sociaux et environnementaux. Elle est mise en œuvre par l'entrée en vigueur de l'outil de cotation extra-financière des nouveaux investissements, opérationnel depuis 2020.

Cet outil vise à systématiquement alimenter et informer le processus interne de prise de décision en adoptant une vision complète sur les enjeux, la qualité et les externalités des nouveaux projets d'investissement présentés en comité d'engagement.

Focus climat

En l'absence de gestion ciblée des risques physiques et de transition liés au changement climatique, les actifs d'investissement seront susceptibles de subir une plus grande vulnérabilité à long terme et un moindre alignement avec les exigences du marché. Ces risques sont ainsi évalués dans le processus de sélection et ciblage technique des investissements.

Pour cela, la Banque des Territoires vise à investir dans des projets aux qualités environnementales ambitieuses et démontrées. La cotation extra-financière permet d'obtenir une évaluation selon les rubriques 'Environnement et Climat', 'Social' et 'Gouvernance'. **Dans le cas d'une cotation trop faible, les projets peuvent être mis à l'écart.**

Classes d'actifs	Identification et suivi des risques	Gestion des risques
Immobilier	- Outil de cotation extra-financière en tant qu'aide à la décision	
Capital investissement	- Reporting spécifique supplémentaire sur les actifs adossés aux obligations vertes, sociales et durables ⁽¹⁾	Présence systématique au sein des instances de gouvernance
Infrastructure	- Veille à la bonne pratique actionnariales au sein des sociétés, notamment par la présence systématique au sein des instances de gouvernance permettant de suivre les engagements sur la durée et d'évoquer des sujets extra-financiers lors du conseil d'administration	Rôle actif dans les instances de gouvernance
Entreprise publique locale (EPL)	- Suivi d'indicateurs via un tableau de bord mensuel	- Dimension RSE pouvant être intégrée dans les clauses du pacte d'actionnaires - Accompagnement proposé pour faciliter l'appropriation des démarches RSE
Économie sociale et solidaire (ESS)		Rôle actif dans les instances de gouvernance

(1) EPL non concernées

Immobilier

La Banque des Territoires finance des actifs immobilier correspondant aux meilleures normes énergétiques et environnementales.

Les objectifs poursuivis par le plan 2020-2025 pour l'immobilier priorisent les secteurs de santé et des publics fragiles (résidences services seniors (RSS), EHPAD), l'aménagement et le développement économique (immobilier d'entreprise, commerces, friches urbaines), et le tourisme loisirs et culture (hébergements touristiques, équipes touristiques, cinémas).

Un plan de relance a de plus été mis en place, notamment pour **soutenir les personnels soignants** avec 160 M€ mobilisés entre 2020 et 2024 dans des hôtels hospitaliers pour loger le personnel soignant, les patients et les accompagnants, ainsi que 50 M€ pour construire et réhabiliter un parc de logements à leur destination.

En savoir plus



Pour plus d'informations, consultez le rapport obligations verte et durables 2019.

Décision d'investissement

L'ambition environnementale et la performance énergétique doivent être intégrées et précisées dès l'étude du projet. L'outil de cotation extra-financière vient compléter l'analyse avec des demandes d'indicateurs précis (émissions de GES, consommation d'énergie...).

Si l'entité décide de poursuivre l'investissement du projet, des engagements avec des prérequis environnementaux sont progressivement intégrés dans la plupart des contrats VEFA (certification, label, baux verts). En cas de prérequis non atteint, des pénalités financières, mesurées en fonction de la taille du projet, peuvent s'appliquer dans certains cas.

Suivi de l'investissement

Des dialogues se font afin de vérifier si les prérequis environnementaux indiqués dans les VEFAs sont respectés.

Dans le cadre de suivi du plan à moyen terme 2020-2025, un onglet extra-financier suit de nombreux indicateurs tels que les Gwh d'économies d'énergies réalisées grâce à la rénovation des bâtiments, ou encore le nombre de RSS et EHPAD financés.

Aussi, certains actifs de la Banque des Territoires sont adossés à des obligations vertes ou durables émises par la Caisse des Dépôts. Ces projets bénéficient ainsi d'un suivi et d'un reporting dédié sur leurs impacts, notamment les émissions de CO2 évitées, les emplois soutenus, la performance énergétique, ou les économies d'énergie.

CHIFFRES CLÉS 2020

1,5 Md€
d'encours en immobilier

200 M€
de flux d'investissement en immobiliers verts *

* Pour être comptabilisé comme verts, les actifs immobiliers doivent être adossés ou éligibles aux obligations vertes et durables émises par la Caisse des Dépôts



Capital investissement

La Banque des Territoires investit dans des entreprises innovantes dans une démarche de « *Corporate venture* », pour favoriser le développement des territoires en apportant des solutions de confiance aux acteurs publics locaux.

Ce sont des investissements au capital de sociétés qui se caractérisent par un(e) :

- impact positif ciblé de leurs offres pour les citoyens et les territoires
- offre de services innovante (digital, mobilité, ville intelligente)
- marché multi local, allant jusqu'au national.

Décision d'investissement

La démarche de la Banque des Territoires est guidée par son outil de cotation extra-financière venant compléter l'analyse des projets innovants. Avant la présentation en comité d'engagement, chaque projet d'investissement doit être analysé par les équipes d'instruction selon les trois piliers du développement durable, applicables quelle que soit la nature du projet : environnement et climat, social et territorial, et gouvernance.

Les services de mobilité intelligente et durable

La raison d'être de la direction de la mobilité est d'avoir un positionnement stratégique orienté sur **la mobilité douce et la limitation des impacts sur l'environnement**.

Cela se traduit dans le plan moyen terme 2020-2025 de la Banque des Territoires via :

- des infrastructures de recharge pour véhicules électriques
- le renouvellement de flottes d'autobus et véhicules de service par des véhicules à motorisation propre
- l'accompagnement de l'usage du vélo pour les mobilités du quotidien

CHIFFRES CLÉS 2020

1 Md€

d'encours en capital investissement

240 M€

de flux d'investissement en capital investissement durable

- l'émergence d'une logistique urbaine intelligente et durable
- le développement de la filière mobilité hydrogène
- le financement de l'acquisition de véhicules propres pour les particuliers
- l'investissement dans des projets de transport maritime et fluvial propres.

Transition énergétique et écologique

Le positionnement stratégique de ce département sur l'énergie est de **permettre à chacun en tout point du territoire de limiter son empreinte carbone**.

Concernant l'environnement et la biodiversité, c'est de **permettre à chacun et en tout point du territoire de bénéficier d'un cadre de vie adapté aux conditions climatiques d'aujourd'hui et de demain et de développer l'économie circulaire**.

Pour cela le département est actif sur 3 axes d'actions :

- les énergies renouvelables
- l'efficacité énergétique des bâtiments
- l'environnement et la valorisation des ressources.

Les services numériques

La Banque des Territoires souhaite permettre à chacun en tout point du territoire de **bénéficier, grâce au numérique, de services qui facilitent la vie au quotidien**.

Elle est notamment très engagée dans la santé et l'inclusion numérique des territoires. Le PMT et le plan de relance intègrent ainsi :

- la mise en place des solutions de télémédecine permettant de développer l'accès aux soins (lutte contre les déserts médicaux)
- la mise en place d'un réseau de centres de santé et l'accompagnement de la modernisation des systèmes d'informations des hôpitaux
- la digitalisation de l'habitat des organismes de logements sociaux (chaudières thermo-numériques, modélisation des données du bâtiment).

Suivi de l'investissement

La Banque des Territoires veille à observer et à **faire observer les bonnes pratiques actionnariales dans toutes les sociétés où elle investit**. Elle est ainsi présente dans les instances de gouvernance des sociétés afin de suivre les sujets extra-financiers, lors des conseils d'administration notamment. Cela permet à l'entité de jouer un rôle d'entraînement auprès de ses clients et partenaires en matière de transparence et de mesure des impacts sociétaux et d'amélioration des projets et des pratiques.

Le suivi financier et extra-financier du portefeuille se fait aussi **via le tableau de bord mensuel et trimestriel** selon les indicateurs de performance d'orientations stratégiques, rattachés aux ODD, comme par exemple le nombre d'emplois créés ou soutenus.

Infrastructure

La Banque des Territoires investit de façon minoritaire, directement et indirectement, dans des projets et sociétés d'infrastructures, notamment d'énergie renouvelable, de transport et du numérique. Elle s'assure de la conformité des investissements avec ses engagements et ceux du Groupe.

Décision d'investissement

Les nouveaux investissements sont uniquement engagés pour des projets disposant de toutes les autorisations et permis nécessaires, ne faisant pas l'objet de controverses, et purgés de tout recours sur le plan administratif et réglementaire. L'analyse est complétée par l'outil de cotation extra-financière.

Infrastructures d'énergies renouvelables

La Banque des Territoires ne prévoit pas d'engagement dans des actifs produisant des énergies d'origine non-renouvelable, sauf et au cas par cas, dans le cadre des projets Réseau de chaleur (si le mix énergétique du réseau prévoit plus de 50 % de ressources renouvelables ou de récupération), et des projets d'efficacité énergétique industrielle consistant à co-investir dans l'amélioration des équipements d'efficacité énergétique installés sur des sites industriels, avec l'objectif de réduire progressivement la consommation des énergies fossiles dans le mix énergétique du site. Conformément à la politique climat Groupe, ces projets ne contribuent pas à l'installation de nouvelles capacités d'énergie fossile, et aucun investissement n'est effectué dans les sociétés développant de nouvelles centrales à charbon.

Pour les actifs de transition énergétique, une due diligence est menée en amont du projet sur les partenaires d'investissement (co-associés, constructeur, exploitant...) afin de constater leurs engagements et démarches environnementales et sociétales et s'ils ne sont pas connus pour des transgressions dans ces domaines en France et/ou à l'étranger.

Infrastructures de transport

Pour les investissements liés au transport, le secteur d'intervention priorise des projets contribuant à la transition du système de transport vers une mobilité plus propre et plus inclusive (infrastructures, motorisations plus propres et nouveaux services de mobilités). Il y a ensuite une analyse systématique des impacts environnementaux des projets (pollution / GES) et pour les plus gros projets, une évaluation documentée des impacts ESG est faite (ex : étude d'impact).



© Adobe Stock

Infrastructures numériques

Les champs d'intervention des infrastructures numériques de la Banque des Territoires couvrent notamment le développement de la fibre optique, du wifi et de data centers.

Par exemple, dans le cadre de la 2^{de} obligation durable émise par la Caisse des Dépôts en 2020, 3 projets dans le domaine du social à travers l'accès au numérique (FIBRE 31, AISNE THD, Val d'oise fibre) et 3 projets de centres de données éco-efficaces (SostraData, Egée Data Center Holding, Data17) ont été financés.

De 2020 à 2025, la priorité sera l'augmentation du nombre de locaux de fibres optiques (FTTH), soit 8 millions de locaux FTTH couverts en zone moyennement denses, ainsi que l'extension de la couverture du très haut débit fixe et mobile en zones peu denses.

Suivi des investissements

La Caisse des Dépôts est particulièrement attentive à la qualité de la gouvernance de ses participations (présence d'un pacte d'actionnaires, nombre de membres du conseil etc.) et s'implique de manière active en participant aux assemblées générales, conseils d'administration et comités stratégiques. Ainsi, les représentants de la Caisse des Dépôts soulèvent des questions sur les incidents, ou les points d'amélioration par exemple.

Le suivi des indicateurs extra-financiers est effectué via le tableau de bord mensuel et trimestriel. Les indicateurs comprennent notamment la puissance nouvelle d'énergie renouvelable financée, les km d'infrastructures vertes de transport financées ou le nombre d'emplois créés ou soutenus.

De plus, un outil de reporting est dédié à la mesure d'impact environnemental et social des projets d'infrastructure (énergies renouvelables, numérique) adossés à une obligation verte ou durable émise par la Caisse des Dépôts. Les indicateurs comprennent entre autres les émissions de CO₂ évitées, les emplois soutenus, la production d'énergie verte, le nombre de véhicules propres déployés ou encore le nombre de logements raccordés à la fibre optique.

CHIFFRES CLÉS 2020

2 Md€

d'encours en infrastructures

220 M€

de flux d'investissement
en infrastructure
d'énergie renouvelable

34 M€

en flux d'investissement
pour des infrastructures
de mobilité bas-carbone

La Caisse des Dépôts accompagne les Entreprises publiques locales (EPL) sur l'ensemble du territoire national.

Elle est actionnaire, aux côtés des collectivités territoriales françaises, de sociétés d'économie mixte (SEM), leurs filiales, mais également de SEMOP (Sociétés à opération unique). Elle peut également financer en prêt l'ensemble des EPL y compris les SPL (Sociétés publiques locales). Ces opérateurs économiques interviennent sur l'ensemble des politiques publiques portées par les collectivités territoriales, l'habitat, la santé et publics (maisons de santé), l'énergie et l'efficacité énergétique (rénovation thermique des logements privés), environnement et biodiversité (gestion de l'eau, valorisation des déchets), la mobilité, le tourisme loisirs et culture, et les infrastructures numériques.

Décision d'investissement

Les dossiers d'investissement, soit en augmentation de capital dans les EPL existantes, soit en création de filiale, s'appuie sur l'outil de cotation extra-financière de la Banque des Territoires.

Les critères de cette cotation définis pour les EPL/SEM sont par exemple : le pourcentage du montant d'investissement total consacré à la TEE, le nombre de m² de surfaces traités / dépollués / réaménagés (pour les opérations foncières), ou le nombre d'actifs immobiliers construits / réhabilités / rénovés pour les opérations immobilières.

Dans certains pactes d'actionnaires, sont également intégrés des engagements extra-financiers portant par exemple sur la bonne utilisation des ressources naturelles ou l'adoption de pratiques adaptées et conformes à la réglementation en matière de management ou de ressources humaines.

Suivi de l'investissement

En tant qu'actionnaire des EPL de l'économie mixte, la Banque des Territoires attache une attention particulière à ce que ses participations dans des entreprises soient exemplaires du point de vue des critères ESG. Ainsi, la Banque des Territoires facilite la mise en place de la démarche RSE par les EPL.

Pour faciliter l'appropriation de ce sujet elle met à disposition :

- un document précisant ce qu'est une démarche RSE
- un outil d'aide à l'élaboration d'une stratégie RSE
- un projet de charte RSE pour faciliter sa mise en place au sein de la structure.

Cette dimension RSE a également fait l'objet d'une adaptation des clauses du pacte d'actionnaires d'une SEM. La Caisse des Dépôts veille plus particulièrement aux bonnes pratiques actionnariales ; ses représentants aux instances de gouvernance sont formés en ce sens, et sensibilisés aux problématiques ESG.

Enfin, des travaux sont en cours afin de définir et de mesurer l'impact environnemental et social des sociétés en portefeuille, à travers des indicateurs tels que le nombre de personnes précaires hébergées, la surface cultivée en agriculture biologique ou encore les tonnes de déchets collectés ou revalorisés.



Economie Sociale et Solidaire

Les investissements réalisés dans le domaine de l'économie et de la cohésion sociale ont pour objectif de **soutenir des projets et entreprises à impact social et environnemental sur tous les territoires**, autour des axes suivants pour 2020-2025 :

- habitat (logement très social)
- santé et publics fragiles (handicap, santé, vieillissement)
- relation au citoyen (inclusion numérique)
- environnement et biodiversité (transition alimentaire, économie circulaire)
- aménagement et développement économique (insertion par l'activité économique)
- éducation et formation.

Décision d'investissement

Depuis 2020, l'analyse se fait via l'outil cotation extra-financière, qui permet d'analyser de manière plus systématique des indicateurs tels que : le ciblage des bénéficiaires, (nombre de personnes accompagnées / ciblées / formées / réinsérées sur la durée globale du projet), la mesure de l'impact environnemental (surface reconvertie en agriculture biologique ; nombre de consommateurs / clients ciblés en circuit court), ainsi que les pratiques de bonne gouvernance.

Suivi de l'investissement

La Caisse des Dépôts veille à faire **observer les bonnes pratiques actionnariales et le respect des enjeux RSE des entreprises**, notamment via son rôle actif dans les instances de gouvernance. Dans certains pactes d'associés sont intégrés des engagements extra-financiers déclinés en indicateurs de performances, comme le nombre de produits vendus en circuits courts, ou en une déclinaison d'objectifs à atteindre, notamment la réalisation d'un bilan carbone.

En 2020 des indicateurs de suivi extra-financier ont été intégrés dans le tableau de bord mensuel avec un rattachement aux ODD. Ces indicateurs sont liés aux engagements internes pris dans le PMT et permettent d'apprécier l'avancement pour atteindre les objectifs (ex : nombre d'emplois créés ou soutenus, nombre de maisons France services animées). Des travaux sont en cours afin de compléter et de mesurer l'impact environnemental et social des sociétés en portefeuille.

Un outil de reporting est également dédié à la mesure d'impact ESG des projets ESS adossés à une obligation verte ou durable. Les indicateurs suivis et calculés sont par exemple, les émissions de CO₂ évitées, le nombre d'emplois créés ou le nombre d'heure de formation donné.

Fonds à impact

La Banque des Territoires investit dans les fonds France Impact et NovESS. Ce dernier est dédié au financement de l'ESS, dont :

- coopérative Les 3 Colonnes, soutenant les personnes âgées souhaitant financer leur maison de retraite à domicile grâce au viager solidaire.
- Moulinot, spécialisée dans la valorisation des déchets alimentaires.
- Elbongoo, spécialisée dans la vente en circuit-court de produits fermiers de petits producteurs locaux issus de l'agriculture biologique ou paysanne.
- Rutabago proposant des paniers prêt-à-cuisiner 100 % écologiques et socio-responsables.

En bref

- 40 Md€ d'encours sous gestion.
- Un objectif de **financement et de développement des entreprises** françaises.
- Une **prise en compte systématique des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance**.
- Des entreprises inscrites dans une **démarche RSE de progrès** et de prise d'initiative.
- Le respect des exclusions normatives et sectorielles du Groupe.
- Un **Plan Climat commun** avec la Banque des Territoires.
- 6 ODD prioritaires pour Bpifrance



Gestion des risques ESG

Investisseur de long terme, Bpifrance partage l'attention portée par le groupe Caisse des Dépôts aux enjeux ESG et souhaite promouvoir des meilleurs standards en matière d'investissement responsable. Pour cela, elle accompagne les entreprises dans une optique d'amélioration continue.

Focus climat

Depuis 2020, Bpifrance décline un plan climat en cinq axes, pour :

- amplifier l'action de soutien à la transition écologique et énergétique
- mesurer l'impact carbone de ses portefeuilles
- mettre en place une stratégie opérationnelle de transition écologique et énergétique des portefeuilles
- mieux intégrer le facteur climatique dans l'analyse des risques
- intégrer pleinement les enjeux climat dans le fonctionnement interne.

Un premier exercice d'évaluation de l'empreinte et intensité carbone des portefeuilles investis en direct et indirect a été conduit en 2020, et sera reconduit annuellement. La déclinaison opérationnelle du plan climat dans les process est en cours de déploiement.

Investissements directs cotés et non cotés

Bpifrance entre au capital d'entreprises cotées et non cotées, dans une optique de consolidation et de croissance pour les premières (*mid et large caps*) et d'accompagnement pour les secondes (*start-ups*, PME et ETI françaises).

Elle réalise ainsi des investissements ponctuels au capital des plus grandes entreprises considérées comme stratégiques pour l'économie nationale, notamment pour stabiliser leur actionnariat, et participe activement à la gouvernance de ces entreprises.

Pour les plus petites entreprises, Bpifrance investit en minoritaire, sauf exception, via des fonds spécialisés gérés par ses équipes d'investissement.

Décision d'investissement

L'évaluation ESG préinvestissement est effectuée avec l'appui d'un outil d'aide à l'analyse qui détermine les enjeux les plus pertinents à examiner.

Ce dernier recouvre 14 questions, organisées en 4 thèmes, et pondérées en fonction de la taille et du secteur d'activité de l'entreprise :

- **gouvernance** : transparence et équilibre ; anticipation
- **capital humain** : emploi et politique sociale ; gestion des emplois et compétences ; diversité et égalité des chances ; bien-être au travail ; climat et dialogue social
- **parties prenantes** : relations pérennes et éthiques avec les fournisseurs ; qualité et satisfaction des clients ; relations avec les autres parties prenantes externes
- **politique environnementale et système de management** : énergie et gaz à effet de serre ; intrants et déchets ; maîtrise des autres impacts environnementaux.

Cet état des lieux permet de repérer certaines problématiques ESG et d'engager une démarche de progrès selon les enjeux matériels. L'analyse est intégrée dans la note présentée au comité d'investissement pour décision, et peut engendrer un refus si les risques ESG sont suffisamment importants, ou, sur la base d'un diagnostic partagé, de susciter une démarche de progrès, en déterminant des actions d'améliorations en concertation avec l'entrepreneur.

Classes d'actifs	Identification et suivi des risques	Gestion des risques
Investissements directs cotés et non cotés	- Connaissance approfondie des entreprises en portefeuille, des mesures de maîtrise des risques en place et des stratégies engagées pour adapter le ou les modèles d'affaires grâce à un diagnostic ESG initial	- Suivi des points d'améliorations ESG identifiés à l'entrée en relation - Participation à la gouvernance des sociétés et négociation des pactes d'actionnaires - Vote en assemblées générales
Capital investissement indirects non cotés	- Suivi de la décarbonation des portefeuilles - Questionnaires ESG annuels	- Échange avec un certain nombre de sociétés de gestion sur leur politique ESG - Offre disponible de formations des entrepreneurs à la RSE.

Suivi des investissements

Le suivi opérationnel des progrès de l'entreprise est réalisé par les équipes d'investissement, notamment par leur participation à la gouvernance des sociétés et par le suivi de l'actualité des lignes. Les réponses aux questionnaires de la campagne ESG annuelle peuvent également permettre de déceler des enjeux encore non abordés dans le dialogue de l'entreprise.

Bpifrance vote également en Assemblée générale pour les sociétés cotées en portefeuille, [sa politique de vote est disponible en ligne](#).

CHIFFRES CLÉS 2020

12

entreprises cotées et

268

non cotées ont répondu
à l'enquête ESG annuel, soit

32%

du portefeuille

0,213 teqCO₂/k€

investi : empreinte carbone
du portefeuille cotée
(contre 0,163 teqCO₂/k€ en 2019)

1 Md€

d'encours dans des entreprises
non cotées engagées
en faveur de la TEE

Capital investissements indirects non cotés

Décision d'investissement

Dans le cadre de ses activités d'investissement en fonds de fonds, la prise en compte des dimensions ESG des investissements fait partie des critères de sélection des équipes de gestion partenaires de Bpifrance Investissement.

En outre, Bpifrance Investissement veille à ce que ces équipes de gestion partenaires s'engagent à prendre les dispositions pour les sociétés dans lesquelles elles investissent et adoptent une démarche de progrès dans leur prise en compte des sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

La politique de Bpifrance à l'égard des fonds est incitative et n'exclut donc a priori pas ceux qui n'ont pas encore engagé de politique d'investissement responsable, mais veille par une contractualisation dans la documentation juridique (*side letters*), à ce que les sociétés de gestion placent les entreprises dans lesquelles elles investissent dans une démarche RSE de progrès.

Suivi de l'investissement

Outre le suivi au fil de l'eau par les équipes de gestion, **une campagne annuelle est menée auprès des sociétés de gestion et des fonds investis avec le questionnaire ESG annuel** qui leur est adressé. Il leur est également demandé de faire répondre les entreprises de leur portefeuille à cette enquête dont les résultats font l'objet d'un retour aux équipes de gestion concernées de Bpifrance.

Par ailleurs, l'équipe développement durable rencontre, ou est en relation, avec un certain nombre de sociétés de gestion, et leur propose l'accès à l'offre de formation des entrepreneurs à la RSE de Bpifrance.



© Adobe Stock

CHIFFRES CLÉS 2020

101

sociétés de gestion **sur 131**
en portefeuille ont répondu
à l'enquête ESG annuelle,

dont

50 %

ont une politique RSE formalisée
et publique

60%

sont signataires des PRI

80%

mènent une évaluation matérielle
des risques et enjeux ESG
avant d'investir

Gestion des participations stratégiques

En bref

- 13 participations stratégiques.
- Respect des **exclusions normatives et sectorielles du Groupe**.
- Prise en compte de l'**intérêt à long terme** des entreprises, l'**intérêt patrimonial** de la Caisse des Dépôts et l'**intérêt général**.
- **Engagement actionnarial** systématiques avec les participations.
- 5 ODD prioritaires :



Présentation

Les départements du métier Gestion des participations stratégiques sont en charge des projets d'acquisition, de cession et du pilotage des filiales et participations stratégiques de la Caisse des Dépôts. La gestion des filiales s'inscrit dans le cadre de la charte d'investissement responsable de la Caisse des Dépôts qui rappelle que **la création de valeur par une entité ne se limite pas à son seul volet financier mais est également immatérielle et sociétale.**

Décision d'investissement

Lors de l'instruction de dossiers de développement, les équipes respectent les exclusions sectorielles (charbon, tabac, mines antipersonnel...), et veillent au strict respect de la politique de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LCB-FT) mise en place par la direction du contrôle permanent et de la conformité. La Caisse des Dépôts a en outre défini, dans une procédure cadre, les principes généraux LCB-FT applicables par l'ensemble de ses filiales, sous réserve des compléments et adaptations nécessaires à leurs activités.

Le métier de gestion des participation prend également en compte les grandes orientations ESG du Groupe, via notamment lorsque pertinent :

- la structuration de la gouvernance
- un droit de regard sur la politique sociale afin d'encadrer les impacts d'une opération
- une approche qualitative des risques environnementaux
- une procédure LAB systématisée.

Chaque investissement fait enfin l'objet d'une analyse ESG. Lorsqu'il s'agit d'un secteur sensible (énergie, transports), un avis est systématiquement demandé au service Politique durable de la Caisse des Dépôts, ayant l'expertise sur ces sujets.



Suivi de l'investissement

La Caisse des Dépôts appuie ses filiales et participations dans la promotion des meilleures pratiques environnementales, sociales et de gouvernance dans leur fonctionnement et au travers de leurs activités, et assure un accompagnement de leurs démarches en la matière. En particulier, la Caisse des Dépôts incite ses filiales et participations ayant une activité d'investissement à poursuivre et amplifier leur stratégie affirmée d'investisseur responsable, et les accompagne dans cette voie.

Le dialogue actionnarial, systématique et annuel, est renforcé sur les sujets de développement durable. Par exemple la collecte extra-financière demandée aux filiales intègre désormais les thématiques phares des politiques durables du Groupe. Il est à ce titre demandé aux filiales de poursuivre leurs **contributions aux engagements climatiques du Groupe, à l'élaboration de cibles conjointes sur les ODD, ainsi qu'à la mise en œuvre de la taxonomie européenne** afin de renforcer la cohérence de l'action du Groupe sur ces questions.

Leurs offres en matière de transition écologique et énergétique feront également l'objet d'un recensement destiné à mieux positionner le Groupe comme apporteur de solutions en matière de TEE et valoriser cette offre. Il sera enfin demandé aux filiales de préciser les impacts ESG des dossiers soumis en comité d'engagement, notamment pour les secteurs les plus exposés.

CHIFFRES CLÉS 2020

90 %

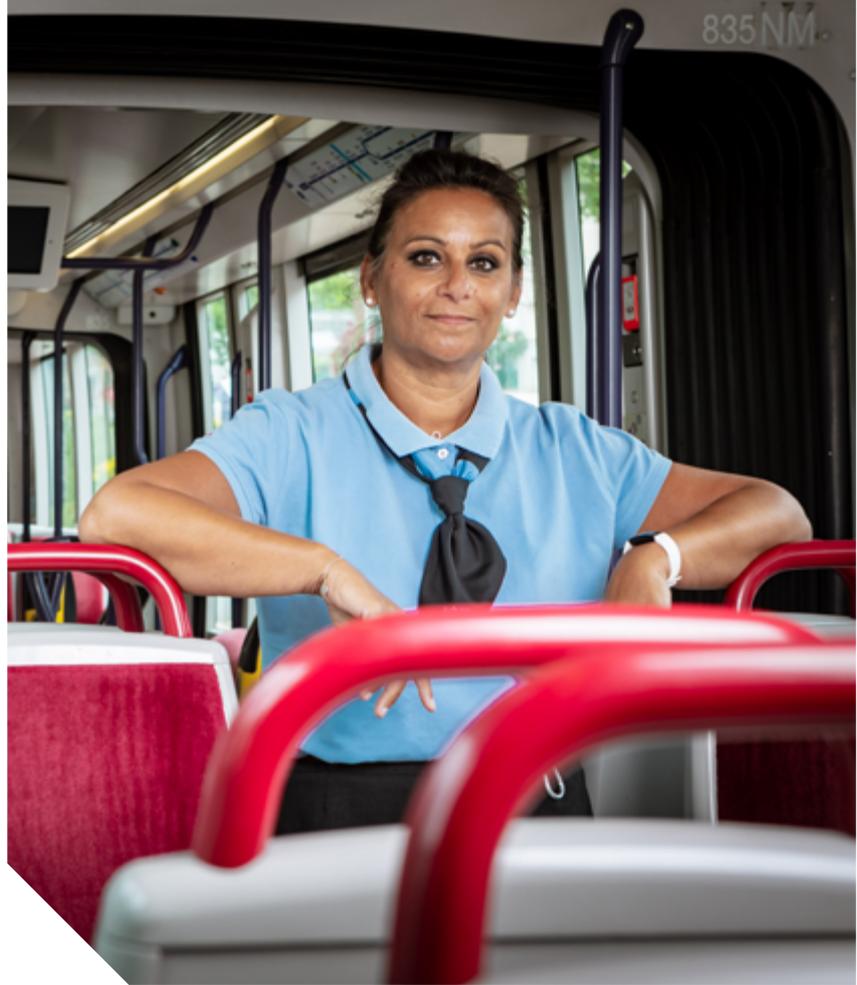
de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration des filiales et participations stratégiques cotées et non cotés

93 %

des participations ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur la TEE, et

100 %

sur les enjeux de ressources humaines ou sociaux dans la chaîne d'approvisionnement



© Benoit Decourfiel - Caisse des Dépôts

NOS PRINCIPALES PARTICIPATIONS STRATÉGIQUES

Services financiers

bpi**france**

LE GROUPE LA POSTE

SEI

EURONEXT

Infrastructures, transport et services

transdev

Rte
Le réseau de l'intelligence électrique

GRTgaz

egis

stoa

Société Forestière

Immobilier, logement, tourisme

cdc habitat

Caisses d'Allocations Familiales

ICADE

Compagnie des Alpes

STOA est un véhicule d'investissement, créé en 2017, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'Agence française de développement (AFD) destiné à financer des infrastructures nouvelles ou existantes sur les marchés émergents.

Le fonds s'est doté d'un objectif d'investir dans 50 % de projets à cobénéfice climat. Par ailleurs, depuis la signature des *IFC Operating principles for impact management* en 2019, le fonds met l'accent sur les projets à fort impact positif, en ligne avec les Objectifs de développement durable des Nations unies.

Gestion des risques ESG et climats

Outre le respect des exclusions normatives et sectorielles du groupe Caisse des Dépôts et de l'AFD, STOA s'est doté d'une procédure robuste en matière d'évaluation et de suivi des risques E&S (environnementaux et sociaux). Cela en conformité avec les normes de performance en matière de durabilité de l'IFC (*International finance corporation*) et s'appuyant sur un certain nombre de documents de référence de l'AFD.

La procédure prévoit l'évaluation de la résilience aux risques physiques induits par le changement climatique. **Les projets sont ainsi analysés dès la phase d'identification en évaluant, d'une part la vulnérabilité au changement climatique, et d'autre part les mesures mises en place pour rendre l'installation résiliente face à ces vulnérabilités.** La résilience des projets est évaluée à la phase d'instruction de manière qualitative sur la base des projections régionales de la *World Bank* (augmentation de température) et du *GIEC* (augmentation du niveau marin). L'horizon temporel est généralement calé sur la durée de vie des infrastructures (autour de 25 ans).

CHIFFRES CLÉS 2020

600 M€

de fonds propres

8

projets en portefeuille

74 %

des investissements
sont aujourd'hui
à cobénéfice climat

Exemples d'engagements actionnarial en 2020

- infrastructure portuaire au Gabon : un dialogue a été réalisé afin que la société puisse poursuivre la formation des femmes conductrices d'engins portuaires malgré les difficultés financières.

- les plans d'actions sociaux ont été suivis pour l'infrastructure de barrage au Cameroun : prise en compte des personnes vulnérables, embauche des communautés locales sur le chantier, plan de développement économique local avec les populations afin que le projet puisse être accepté par celles-ci et fasse partie intégrante du tissu économique.

Décision d'investissement

Les études E&S requises doivent démontrer exhaustivement la conformité des projet financés avec les standards de performance d'IFC. Depuis 2019, **tous les projets financés sont ainsi alignés avec les standards de performance d'IFC** et, de manière plus globale, respectueux de la transition écologique et énergétique des pays où STOA investit.

L'analyse E&S est présente à tout moment du cycle projet, et ce dès le screening d'une opportunité d'investissement. À chaque étape de l'instruction, **les résultats des analyses sont susceptibles de constituer un argument permettant d'écarter un projet.**

En général les analyses préliminaires permettent d'éviter l'instruction de projets non conformes à la politique ESG en amont des comités d'investissement (ex. : projets de gaz de pétrole liquéfié avec une forte exposition sur les fuel lourds).

À la phase d'identification du projet

Les critères ESG qui conditionnent le processus d'investissement, et pouvant être des critères justifiant l'écart d'un projet sont :

- l'émissivité potentielle du projet en GES (au-delà d'1 MtCO₂ / an, le projet est écarté selon les pays d'intervention)
- l'incompatibilité du projet avec la trajectoire bas-carbone / de résilience du pays (effet de verrouillage (carbon lock-in), évaluation de la vulnérabilité du projet).

À la phase d'évaluation et de décision

Une incompatibilité majeure et inconciliable avec les standards de performance de l'IFC (déplacement majeur et forcé de populations, impact irréversible sur une espèce protégée...) dans le cas où aucune mesure d'atténuation n'est envisagée, engendrerait la fin de l'entrée en relation.

Une seconde opinion formalisant un avis sur les risques de conformité est obligatoire avant toute entrée en relation d'affaires. Le dispositif de STOA prévoit enfin une négociation, des règles de gouvernance des sociétés de projet, et une clause standard de reporting en termes de suivi dans les contrats.

l'investissement

Un plan d'action E&S permet à STOA d'engager un dialogue avec les porteurs de projet et de définir les sujets et axes de travail sur lesquels il est nécessaire de se mettre en conformité. Le suivi de ce plan d'action se fait de manière régulière avec la contrepartie, à des fréquences qui varient en fonction de l'avancement du projet (mensuel, bimensuel, trimestriel).

Aussi pour tous les projets en portefeuille, STOA **collecte et suit régulièrement des données qualitatives et quantitatives relatives à la maîtrise de risques ESG, ainsi qu'un set d'indicateurs d'impacts.** La méthodologie d'approche des impacts ayant été renforcée depuis la signature des IFC *Operating principles for impact management*, les indicateurs communicables et agrégeables (tels que la capacité renouvelable installée, la quantité de CO₂ évitée, le nombre d'emplois directs créés et les montants générés dans les pays d'intervention à travers les salaires et les bénéfices) font l'objet d'un suivi plus poussé et sont alignés avec les cibles des ODD.

Par exemple, les projets Nachtigal (barrage au Cameroun) et NOIP (infrastructure portuaire au Gabon) présentent des risques de pollutions ou de destruction des habitats naturels. Ainsi, ces risques sont intégrés dans le plan d'action E&S, suivi trimestriellement.

Le suivi de tous les projets en portefeuille est complété par des audits réalisés par des consultants externes et des visites de terrains par la responsable E&S.



Présentation

La direction des retraites et de la solidarité est devenue en mars 2021, la direction des politiques sociales (DPS) avec une ambition : faire de la Caisse des Dépôts un opérateur de référence de la cohésion sociale. Aux côtés du métier historique de gestion des retraites publiques, se sont ajoutés ces dernières années la formation professionnelle et le handicap. Désormais, les domaines du grand âge et de la santé rejoignent les enjeux stratégiques de la Caisse des Dépôts.

La démarche d'investissement de la DPS s'inscrit pleinement dans ce projet et **vise à accompagner des régimes soucieux d'intégrer des critères ESG dans leurs décisions d'investissement dans la mise en place de démarches en matière d'investissement socialement responsable et de transition écologique et énergétique (TEE).**

La DPS met notamment cette expertise au service de l'Ircantec, régime de retraite complémentaire des agents non titulaires de l'État et des collectivités publiques, régime engagé et pionnier en matière d'ISR. La Caisse des Dépôts gère en effet par délégation les actifs de l'Ircantec, soit près de 12,9 Md€ à fin 2020. La DPS accompagne ainsi l'Ircantec dans la définition et la mise en œuvre d'une démarche d'investisseur responsable, en conseillant et en orientant le régime vers des placements qui reflètent son identité et qui respectent ses valeurs. La DPS a ainsi développé une expertise d'excellence, au service d'investisseurs souhaitant allier performance financière et extra-financière.

Gestion des risques ESG

En cohérence avec la stratégie d'investisseur responsable du groupe Caisse des Dépôts, ces engagements ISR visent à promouvoir une gestion pérenne et responsable des réserves des régimes de retraite, lesquelles proviennent des cotisations des actifs. Ces objectifs extra-financiers participent à la performance de long-terme des actifs gérés, comme en témoigne la performance annuelle moyenne de 2,9 % des actifs de l'Ircantec (2015-2020).

La DPS accompagne notamment l'Ircantec dans son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique : après l'exclusion des valeurs charbon au-delà d'un certain seuil du chiffre d'affaires (20 % puis 10 % en 2019) depuis 2016, elle a proposé en 2018 au conseil d'administration une stratégie de désinvestissement ciblée et progressive du secteur des énergies fossiles.

L'Ircantec a ainsi pris de nombreux engagements pour contribuer à la lutte contre le changement climatique et soutenir la TEE. L'Ircantec soutient la transition énergétique des territoires par le financement des collectivités locales, des établissements publics, de projets de petites infrastructures, principalement françaises, dans les domaines des énergies renouvelables, de la transition énergétique et de l'environnement.

En 2020, deux nouveaux fonds dédiés, conçus par les équipes de la DPS pour l'Ircantec, ont reçu le label Greenfin, représentant un encours de 1 725 M€, composés essentiellement d'actifs investis dans les activités dites vertes (énergies renouvelables, efficacité énergétique, transports propres...).

En 2020, les investissements consacrés à la TEE ont continué de progresser dans le portefeuille de l'Ircantec, atteignant 15,4 % (contre 12,2 % en 2019).



Décision d'investissement

En amont, une stratégie d'engagement et d'intégration ISR est élaborée avec les administrateurs de l'Ircantec (intégration de critères ESG dans la sélection des actifs en portefeuille, mise en œuvre d'une démarche d'engagement actionnarial dans les sociétés où le régime est investi...). La DPS peut s'appuyer en la matière sur ses réseaux spécialisés : réseau investisseurs de la Caisse des Dépôts, Novethic, sociétés de gestion, prestataires externes...

CHIFFRES CLÉS 2020

53,7/100

une performance biodiversité supérieure au score de l'indice qui est de 51,1

44

comités de gestion tenus avec les sociétés de gestion

55,6/100

score ESG du portefeuille contre 53,6 fin 2019

1,9 °C

température moyenne du portefeuille entreprises cotées de l'Ircantec à horizon 2100 selon I Care & Consult

Suivi de l'investissement

En aval, la DPS assure le suivi des décisions prises par les administrateurs afin de les accompagner dans leur mise en œuvre.

La DPS accompagne notamment le régime dans sa stratégie de soutien à la TEE, que ce soit au travers de ses investissements mais aussi par un **contrôle particulièrement rigoureux des aspects TEE dans le cadre de l'exercice des droits de vote lors des assemblées générales** des entreprises dont l'Ircantec est actionnaire. L'objectif est de sensibiliser les entreprises à la nécessité de s'engager plus fortement dans l'accompagnement de la TEE. Depuis 2019, une lettre signée par le président de l'Ircantec est systématiquement adressée aux dirigeants des entreprises pour lesquelles l'Ircantec estime que la politique de transition n'est pas assez développée, qu'il s'agisse de la stratégie présentée ou des résultats escomptés. Parallèlement, **des programmes de formation et des communications sont mis en place pour informer et enrichir les connaissances des administrateurs et des bénéficiaires du régime, avec une forte dimension ISR.**

La direction des finances de la DPS exerce surtout un contrôle et un suivi rigoureux de la mise en œuvre des engagements extra-financiers des gérants auxquels la gestion des actifs est confiée. Sur la base des exigences ISR posées dans les mandats de gestion, elle assure le suivi mensuel des performances et des risques des portefeuilles, offre une analyse très complète et détaillée de chacun des portefeuilles à partir de données indépendantes de celles des sociétés de gestion.

Depuis 2013, le suivi de la gestion mise en œuvre par les sociétés de gestion, dans le cadre des mandats qui leur ont été confiés par l'Ircantec, est réalisé et structuré en considérant de façon conjointe les aspects financiers et extra financiers.

Le suivi de la performance globale extra-financière se double d'une évaluation externe par un prestataire spécialisé (Vigéo Eiris). De plus, dans le cadre de sa démarche d'investisseur responsable, afin d'avoir une connaissance fine de l'impact de son portefeuille sur le climat et des risques climatiques auxquels ce dernier est exposé, l'Ircantec mesure un grand nombre d'indicateurs dont l'empreinte carbone de son portefeuille sur l'ensemble des classes

d'actifs ainsi que sa contribution à la TEE, ces analyses étant menées par deux prestataires (I-Care et Beyond Rating).

Concernant l'évaluation des performances ESG du portefeuille, le portefeuille entreprises affiche un score ESG de 55,6/100 (couverture 96,7 % en valeur), en amélioration par rapport à décembre 2019 et meilleur que le benchmark (53,6, soit +2 points). De même, une progression est également constatée sur le score ESG du portefeuille souverain avec une note ESG de 75,1/100, illustrant une performance avancée. Ce score est en progression par rapport à fin décembre 2019 et supérieur à son indice (+2,5 points).

Concernant les performances climatiques, pour la première fois, l'Ircantec publie par ailleurs une température équivalente de son portefeuille entreprises en-dessous des 2°C, à 1,9°C.

L'entrée en application de l'article 29 de la Loi Energie-Climat du 8 novembre 2019 et du Règlement européen *Sustainable Finance Disclosure Regulation* (SFDR) du 27 novembre 2019 auxquels est soumis l'Ircantec ont apporté de nouvelles exigences, la majorité d'entre elles étant néanmoins déjà considérées dans le périmètre d'action et de reporting actuel du régime. Le rapport de durabilité de l'Ircantec a ainsi été revu afin d'être structuré sous l'angle de la « double-matérialité » préconisée par ces nouvelles réglementations, en mettant en avant les analyses de risques de durabilité pesant sur les réserves puis les analyses d'impacts des investissements sur les facteurs de durabilité.

Les nouvelles réglementations s'appliquant au régime mettent en avant le besoin de mieux prendre en compte dans la stratégie les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Pour l'exercice 2020 des premiers travaux sur le sujet ont été lancés. Concernant les fonds cotés, l'Ircantec a réalisé avec son auditeur ESG une première mesure d'impact. Au global, le score du portefeuille entreprises cotées affiche une performance biodiversité de 53,7/100, supérieur au score de l'indice (51,1/100). Les contributions négatives émanent particulièrement de la consommation discrétionnaire, de la consommation de base et des sociétés financières.

Annexes



© Sébastien Orlandi/REA - Classe des Dépôts



© Adobe Stock

Annexe 1 : Principes pour l'Investissement Responsable

- Principe 1 : Prendre en compte les questions ESG dans les processus de décisions en matière d'investissement.
- Principe 2 : Prendre en compte les questions ESG dans les politiques et leurs pratiques d'actionnaires.
- Principe 3 : Demander aux sociétés dans lesquelles nous investissons de publier des rapports sur leurs pratiques ESG.
- Principe 4 : Favoriser l'acceptation et l'application des PRI auprès des gestionnaires d'actifs.
- Principe 5 : Travailler en partenariat avec les acteurs du secteur financier qui se sont engagés à respecter les PRI pour améliorer leur efficacité.
- Principe 6 : Rendre compte des activités et de leurs progrès dans l'application des PRI.

Annexe 2 : Charte des investisseurs publics français en faveur du climat

- Principe 1 : Prise en compte des enjeux climatiques dans les décisions d'investissement : Les investisseurs publics français mettent en œuvre des procédures internes d'évaluation et de gestion des risques liés au changement climatiques propres à chaque acteur, pleinement intégrées à leur politique d'investissement ou à leurs décisions d'octroi de crédit.
- Principe 2 : Participation au financement de la transition vers une économie bas carbone : Les investisseurs publics français participent activement au financement de la transition vers une économie bas carbone et résiliente face au changement climatique, en tenant compte de leur mandat, de leurs contraintes propres et dans le respect de la subsidiarité vis-à-vis des autres financeurs.
- Principe 3 : Dialogue structuré avec les parties prenantes : Les investisseurs publics français conduisent un dialogue approfondi et structuré avec les entreprises dont ils sont actionnaires, les institutions financières auxquelles ils confient des mandats ou accordent des refinancements, les parties prenantes auxquelles ils octroient des financements, afin d'inciter ces entreprises, institutions financières et parties prenantes à renforcer leurs initiatives en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique et ses effets.
- Principe 4 : Diffusion des meilleures pratiques : Les investisseurs publics français participent à la diffusion des meilleures pratiques sur les enjeux touchant à la réduction des risques climatiques et à l'adaptation au changement climatique auprès de leurs pairs, des entreprises et parties prenantes qu'ils financent et des autres parties prenantes qu'ils identifient comme pertinentes.
- Principe 5 : Emission d'instruments financiers dédiés : Les investisseurs publics français valorisent autant que possible leurs actifs ou activités en lien avec la transition bas carbone dans le cadre de leur politique de financement ou de refinancement, notamment, lorsque ce mode de refinancement est pertinent pour eux, en émettant des obligations vertes respectant des standards de marché exigeants.
- Principe 6 : Transparence et redevabilité : Les investisseurs publics français s'attachent à rendre compte, par une documentation publique appropriée, des actions engagées en faveur du climat et de la mise en œuvre des présents principes, ainsi que des résultats obtenus.

Annexe 3 : Les recommandations de la TCFD

Gouvernance

- 1.1 - Approche par le conseil d'administration des risques et opportunités liés au climat.
- 1.2 - Description du rôle de la direction dans l'appréhension et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

Stratégie

- 2.1 - Description des risques et opportunités liés au climat à court, moyen et long terme.
- 2.2 - Description de l'impact potentiel des scénarios climatiques sur le modèle économique, la stratégie, y compris financière.
- 2.3 - Description de la résilience de la stratégie de l'organisation vis-à-vis de différents scénarios, y compris un scénario 2°C ou inférieur.

Gestion des risques

- 3.1 - Description du processus pour identifier et évaluer les risques liés au climat.
- 3.2 - Description des processus pour gérer ces risques climatiques.
- 3.3 - Description de l'intégration des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques, à une stratégie plus globale de gestion des risques.

Indicateurs et cibles

- 4.1 - Publication d'indicateurs pour évaluer les risques et opportunités liés au climat en ligne avec la stratégie et la gestion des risques de l'entreprise.
- 4.2 - Publication des scopes 1 et 2 et si approprié du scope 3 et des risques induits.
- 4.3 - Description des objectifs fixés par l'entreprise pour piloter les risques, les opportunités et la performance liée au climat

Annexe 4 : Table de correspondance

Article 173 - VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte

Cette table de correspondance fait le lien entre le contenu du bilan «Investissement responsable» 2020-2021 et les critères de l'article 173 - VI de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (loi TECV). Les Principes pour l'Investissement Responsable (annexe 1), les principes de la charte des investisseurs public français en faveur de climat (annexe 2), ainsi que les recommandations de la Task force on climate-related financial disclosures (TCFD) (annexe 3), sont eux aussi intégrés à cette table de correspondance.

Catégorie	Indicateur (Art. 173.6)	Section(s) du bilan "Investissement responsable" 2020-2021	Principes pour l'Investissement Responsable	Charte des investisseurs publics français en faveur du climat
Présentation de la démarche générale	Démarche générale concernant la prise en compte des critères ESG dans la politique d'investissement et/ou de gestion des risques	1.1. Politique d'investissement responsable 1.2. Gouvernance (TCFD – 1.1; 1.2) 2. Stratégie climatique (TCFD - 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
	Contenu, fréquence et moyens mis en place pour informer les souscripteurs, affiliés, cotisants, allocataires ou clients sur l'existence de ces critères	1.3. Engagements auprès des parties prenantes 2.1. Résultats de l'action climatique des métiers financiers - dialogue actionnarial en faveur de la transition (TCFD - 3.1; 3.2) 3. Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2, 3, 4	Principes 1, 2, 3, 4, 6
	Adhésion à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label ESG	1.3. Engagements auprès des parties prenantes	Principes 1, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 3, 2, 4, 6
	Procédures internes pour identifier les risques ESG et l'exposition des activités à ces derniers	1.1. Politique d'investissement responsable 2. Stratégie climatique (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) 3. Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
Analyse de mise en œuvre	Critères ESG : nature, raisons du choix de ces critères, risques associés au changement climatique, contribution de ces critères à l'atteinte des objectifs de la TEE	1.1. Politique d'investissement responsable 2. Stratégie climatique (TCFD - 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) 3. Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD - 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
	Informations utilisées pour l'analyse : données financières ou extra-financières, analyses internes ou externes, notations, autres informations	3. Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD - 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
	Méthodologie et résultats de l'analyse	3. Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD – 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
Réactions / changements effectués suite à l'analyse	Intégration dans la politique d'investissement, cohérence avec l'objectif international de limitation du réchauffement climatique, cibles indicatives, conséquences sur les décisions d'investissement ou d'engagement	1.2. Gouvernance (TCFD – 1.1; 1.2) 2. Stratégie climatique (TCFD - 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3) 3. Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD - 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2, 3, 4	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6
	Stratégie d'engagement : politiques d'engagement vis-à-vis des émetteurs et des sociétés de gestion le cas échéant, et bilan de ces politiques	1.3. Engagements auprès des parties prenantes 2.1. Résultats de l'action climatique des métiers financiers - dialogue actionnarial en faveur de la transition (TCFD - 3.1; 3.2) 3. Mise en œuvre de la politique par métier (TCFD - 2.1; 2.2; 2.3; 3.1; 3.2; 3.3; 4.1; 4.2; 4.3)	Principes 1, 2, 3, 4	Principes 1, 2, 3, 4, 5, 6

Glossaire

ACT : assessing low carbon transition, initiative visant à offrir aux entreprises, quel que soit leur taille ou leurs marchés, des méthodologies pour accompagner et évaluer si leurs stratégies et les moyens mis en œuvre pour les réaliser permettent de respecter les objectifs d'atténuation de l'accord de Paris

AF2i : association française des investisseurs institutionnels, fédérant les détenteurs permanents de capitaux de tous les secteurs économiques concernés par les procédures, normes et techniques de gestion de capitaux

AFG : association française de la gestion financière, représentant et défendant les intérêts des professionnels de la gestion de portefeuille pour compte de tiers

AIE : agence internationale de l'énergie, organisation intergouvernementale autonome publiant chaque année des études dont la plus connue est le « World Energy Outlook » dans laquelle elle dresse un état des lieux du secteur énergétique et émet des hypothèses sur l'avenir

CDP : carbon disclosure project, base de données mondiale sur la performance environnementale des villes et des entreprises

CNPF : centre national de la propriété forestière, établissement public en charge du développement de la gestion durable des forêts privées (agrée les documents de gestion durable, conseiller, former, regrouper les propriétaires)

CPI : contrat de promotion immobilière, mandat d'intérêt commun par lequel le promoteur s'engage auprès d'un maître d'ouvrage à faire procéder, pour un prix convenu, au moyen de contrats de louage d'ouvrage, à la réalisation d'un programme de construction

DPE : diagnostic de performance énergétique, document renseignant sur la performance énergétique d'un logement ou d'un bâtiment, en évaluant sa consommation d'énergie et son impact en termes d'émissions de gaz à effet de serre

EPL : entreprise publique locale, entreprises au service des collectivités locales, des territoires et de leurs habitants, regroupant trois modes d'intervention :

- SEM : société d'économie mixte, société anonyme à capitaux publics et privés, forme la plus répandue des EPL
- SPL : sociétés publique locale, sociétés anonymes avec un capital 100% public détenu par au moins 2 collectivités locales
- SEMOP : société d'économie mixte à opération unique, elles ont un capital mixte modulable. Au terme de sa mission et du contrat, la SemOp est automatiquement dissoute

ESG : fait référence à l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans la gestion des investissements

ESS : économie sociale et solidaire, désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale

FFA : fédération française de l'assurance, organisme de représentation professionnelle des entreprises d'assurance en France

FIR : forum pour l'investissement responsable, association multi parties prenantes qui a pour objet social de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques

FSC : forest stewardship council, label environnemental dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts

GIEC : groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, organisme intergouvernemental ouvert à tous les pays membres de l'Organisation des Nations unies. Il a notamment pour mission d'évaluer les informations d'ordre scientifique, technique et socio-économique nécessaires pour mieux comprendre les risques liés au réchauffement climatique d'origine humaine

LCB – FT : lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

MSCI : base de données proposant entre autres des notations ESG et l'empreinte carbone d'entreprises

PEFC : programme de reconnaissance des certifications forestières, certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts

PLU : plan local d'urbanisme, projet global d'aménagement du territoire de la commune dans un souci de respect du développement durable dans le cadre du projet d'aménagement et de développement durable, tout en respectant les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements urbains

PPE : programmation pluriannuelle de l'énergie, document stratégique de pilotage de la transition énergétique en France en fixant par exemple une trajectoire pour le mix énergétique

RT2012 : réglementation thermique de 2012, fixant des exigences de résultats en matière de conception du bâtiment, de confort et de consommation d'énergie ainsi que des exigences de moyens.

SBT : science based targets, initiative encourageant les entreprises à définir des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre en cohérence avec les préconisations scientifiques

VEFA : vente en l'état futur d'achèvement, contrat utilisé dans la vente d'immobilier à construire

Rapport de l'un des commissaires aux comptes sur une sélection d'informations extrafinancières publiées dans le Bilan Investissement responsable 2020-2021 - Exercice clos le 31 décembre 2020

Groupe Caisse des Dépôts
 Personne morale de droit administratif
 Siège social : 56 rue de Lille – 75007 PARIS
 RCS 180 020 026

À la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse des dépôts et consignations (ci-après « CDC »), nous avons procédé à des travaux visant à nous permettre d'exprimer une assurance modérée sur une sélection d'informations extrafinancières publiées dans le Bilan Investissement responsable 2020-2021 (« Bilan IR 2020-2021 ») de la CDC :

- Taux de participation des représentants de la Caisse des Dépôts aux conseils d'administration (et assimilés) des filiales et participations stratégiques cotées et non cotés
- Montants des investissements et financements dédiés aux entreprises et projets contribuant à la TEE
- Réduction de l'empreinte carbone des portefeuilles de titres (%)
- Déploiement de la charte IR sur l'item «Prise en compte documentée des données ESG dans la décision d'investissement»
- Déploiement de la charte IR sur l'item «Niveau et qualité de la collecte de l'analyse d'informations ESG»
- Déploiement de la charte IR sur l'item «Niveau et qualité du dialogue actionnarial sur des enjeux ESG»
- Part des sociétés en portefeuille ayant fait l'objet d'un dialogue actionnarial sur les sujets climatiques

Ces informations ont été préparées sous la responsabilité du Service « Politique durable » de la Direction des finances de la Caisse des Dépôts conformément au « Protocole IR 2021 » (ci-après le « Référentiel ») disponible sur demande auprès du Service Politique Durable et dont un résumé des principales caractéristiques figure au sein du Bilan IR 2020-2021.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause que les informations extrafinancières sélectionnées par CDC ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux référentiels de reporting extrafinanciers ;

Les conclusions formulées ci-après portent sur les informations sélectionnées et non pas sur l'ensemble des informations extrafinancières et RSE contenues dans le Bilan IR 2020-2021.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit l'ensemble des travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, ainsi qu'à la norme internationale ISAE 3000 (Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information).

- Nous avons examiné au niveau du Groupe le caractère approprié des procédures de reporting élaborées par la Caisse des dépôts au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible.
- Nous avons vérifié la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des informations et pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration de ces informations.
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données. Ces travaux se sont notamment appuyés sur des entretiens avec les personnes du Service Politique Durable responsables de l'élaboration, de l'application des procédures ainsi que de la consolidation des données.
- Nous avons sélectionné un échantillon d'entités :
 - BDT
 - BpiFrance
 - GDA
- Au niveau des entités sélectionnées :
 - Nous avons vérifié, sur la base d'entretiens avec les personnes en charge de la préparation des données, la bonne compréhension et la correcte application des procédures ;
 - Nous avons effectué des tests de détail, sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

Ces entités du Groupe Caisse des dépôts représentent la totalité des contributions aux indicateurs extrafinanciers sélectionnés.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de ces travaux, à nos experts en matière de RSE.

Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause les informations sociales et sociétales sélectionnées par CDC et rappelées ci-dessus, publiées dans son Bilan IR 2020-2021 ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel utilisé par CDC et applicable en 2020.

Neuilly-sur-Seine, le 30 juin 2021

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit		Mazars	
Pierre Clavié Associé	Sylvain Lambert Associé, Développement durable	Jean Latorzeff Associé	Edwige Rey Associé



PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
 Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, Fax: +33 (0)1 56 57 58 60, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Groupe Caisse des Dépôts
56 rue de Lille
75007 Paris
T 01 58 50 00 00

   
caissedesdepots.fr



Ensemble, faisons grandir la France